



LE DEVOIR



ÉCONOMIE

Une paye de 2,6 millions pour le président de Quebecor

Page B 1

LE MONDE

Ces femmes qui doivent se faire oublier

Page B 5

VOL. XCII N° 73

LE JEUDI 5 AVRIL 2001

87c + TAXES = 1\$

Romanow au chevet de la santé

La commission d'enquête d'Ottawa ne remettra pas en question les cinq principes de la loi canadienne

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Au tour d'Ottawa de se pencher sur l'état des réseaux de santé provinciaux, le gouvernement fédéral mènera une commission royale d'enquête sur l'avenir des soins de santé afin de discuter de la «pérennité» du système. L'ancien premier ministre de la Saskatchewan, le néo-démocrate Roy Romanow, qui en assurera la présidence et le rôle d'unique commissaire, disposera de 15 millions et de 18 mois pour faire son travail.

Mais l'étendue de la réflexion permise par cette commission royale sera somme toute limitée considérant qu'elle ne doit pas remettre en question les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé (universalité, accessibilité, intégralité, transférabilité et gestion publique).

VOIR PAGE A 8: SANTÉ

■ Les réactions de Québec en page A 5

PERSPECTIVES

La diplomatie de la rudesse

Entre l'atterrissage forcé de l'avion-espion américain, le système de défense antimissiles, la vente d'armes à Taïwan et l'augmentation marquée des dépenses militaires chinoises, on assiste depuis deux mois à un durcissement des relations entre Washington et Pékin. À un durcissement voulu, songé, conçu.

Les Chinois, leur président Jiang Zemin en tête, exigent depuis deux jours que les Américains formulent publiquement des excuses pour avoir violé leur territoire aérien en plus d'avoir causé, assurément-ils, la perte d'un F-8 et le décès du pilote. Les Américains, choqués que l'on ait fouiné dans tous les recoins de leur EP-3 Aries 2 afin de réaliser notamment l'inventaire de toute l'architecture technologique, ont exprimé des regrets.

Pour l'heure, l'effet net du bras de fer qui se poursuit depuis plus de quarante-huit heures est un pourrissement ferme des relations entre les deux pays. Jiang Zemin et le président Bush semblent vouloir camper sur leurs positions sans envisager de donner du lest. On y va au coup par coup. Ce dernier épisode du feuilleton sino-américain confirme en tout cas une modification claire et nette de l'approche des nouveaux patrons de la Maison-Blanche dans leurs relations avec la première puissance militaire de l'Asie.

À cet égard, le protocole choisi par Bush en matière de communications est très révélateur. En s'adressant publiquement aux autorités chinoises, en usant des réseaux de télévision plutôt que de la ligne directe qu'utilisaient ses prédécesseurs, Bush a voulu s'assurer, estiment les experts en décryptage de méthodes, que tous les notables chinois entendent le même message simultanément. Le hic avec ce type de méthode, c'est qu'il mine ou réduit passablement



Serge Truffaut

VOIR PAGE A 8: DIPLOMATIE

ACTUALITÉS

1000 citoyens en quête d'eau potable

Page A 8

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Le monde.....	B 5
Bourse.....	B 2	Les sports.....	B 6
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 6
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 6

7 75313 00067 2

À deux pas du (vrai) printemps!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES PIEDS croisés sur le coin de la table, le manteau délaissé sur le dossier de la chaise, ces deux étudiantes de l'université McGill savouraient hier l'arrivée du beau temps sur une terrasse du centre-ville. La journée avait enfin de vraies allures de printemps: il a fait 9,1 °C à l'ombre. De quoi attraper la contagion du rire!

Le « président noir » s'installe à Harlem

STÉPHANIE TREMBLAY

New York — Après le Monicagate et les pardons douteux octroyés, Clinton surprend encore une fois les Américains en décidant de s'établir à Harlem. Tous les anciens présidents américains ont droit à un bureau aux frais de l'Etat. Ainsi, peu de temps après avoir quitté ses fonctions, Bill Clinton a commencé ses recherches. Mais où s'installer? A New York, mais pas n'importe où dans la ville. L'ancien président avait tout d'abord jeté son dévolu sur un bureau situé dans le quartier Midtown de Manhattan, tout près de la célèbre salle de concerts Carnegie Hall. Cependant, les coûts de location jugés trop élevés l'ont forcé à chercher ailleurs, et c'est ainsi qu'Harlem est devenu le futur quartier de l'ancien président.

«Le jour où Clinton s'est rendu sur place pour visiter les locaux, je suis allée à la pizzeria où je vais tous les midis. Clinton était en train de manger dans le restaurant voisin», raconte Tracy Anderson, qui travaille pour Project Enterprise, un organisme sans but lucratif situé à un coin de rue de l'édifice où Clinton emménagera. «La rue était remplie de gens qui espéraient voir l'ancien président, enchaînée-elle, et lorsqu'il est enfin sorti, la foule l'a acclamé pendant plus de 15 minutes.»

Selon Nadja Middleton, reporter pour une station de radio new-yorkaise et résidente d'Harlem, les Noirs américains ont une grande affection pour l'ancien prési-

dent. Cette affection aurait été exacerbée par le fait que, pendant sa présidence, Clinton a sans arrêt eu des problèmes avec la «bureaucratie blanche» (le *white establishment*) et, comme le dit Nadja, «les Noirs ont pu s'identifier à cette lutte contre la bureaucratie». D'ailleurs, Clinton a souvent été surnommé «le premier président noir».

Est-ce un véritable élan du cœur de la part de Clinton ou y a-t-il manœuvre politique sous roche?

Cependant, pour Clinton, est-ce un véritable élan du cœur ou y a-t-il manœuvre politique sous roche? En annonçant sa décision de s'installer à Harlem, l'ancien président a ajouté que durant les années 60, il aimait bien se balader sur la 125^e rue, une des plus grandes artères commerçantes d'Harlem, et qu'il se sentait chez lui dans ce quartier. Ses propos ont été abondamment repris dans la presse new-yorkaise, suscitant parfois des commentaires teintés de scepticisme.

Certains commentateurs ont plutôt vu, dans le choix de Clinton, un geste politique. Depuis quelques mois, une rumeur circule à New York selon laquelle Clinton tenterait de succéder à Rudolph Giuliani à la mairie de la ville. La rumeur n'a jamais été confirmée mais continue néanmoins de circuler. Elle a même été reprise il y a quelques semaines par l'hebdomadaire britannique *The Economist*.

Choix politique ou pas, le fait que Clinton décide de s'installer dans un quartier qui a longtemps été perçu comme un ghetto en dit long sur les changements qui se sont produits à Harlem.

VOIR PAGE A 8: CLINTON



Rose, voisine de bureau de l'ex-président, pose fièrement devant la photo de son idole.

Un défi: la crédibilité

La rencontre de Québec, un moment charnière pour contrer le scepticisme de la population

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Dernier de cinq textes

Le Sommet des Amériques ne porte pas seulement sur le commerce. Démocratie, droits de la personne, éducation et lutte contre la pauvreté font chaque fois l'objet d'engagements divers. Faut-il y croire? Les deux premiers sommets ont beaucoup promis mais les résultats n'ont pas suivi. Le Sommet de Québec a par conséquent un défi à relever: celui de la crédibilité.

Marc Lortie le reconnaît d'emblée. «Nous croyons beaucoup dans les sommets mais il faut s'assurer qu'ils soient crédibles. Des gens disent que nous faisons beaucoup de vœux pieux et se demandent par quoi cela se

VOIR PAGE A 8: DÉFI

Louise Beaudoin à la défense de Bové

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Louise Beaudoin trouve totalement inacceptable que le gouvernement fédéral songe à fermer ses portes à l'agriculteur français José Bové. Soulignant que le célèbre militant attend actuellement l'audition de l'appel de sa condamnation, elle demande à Ottawa de respecter la présomption d'innocence de mise dans une telle situation.

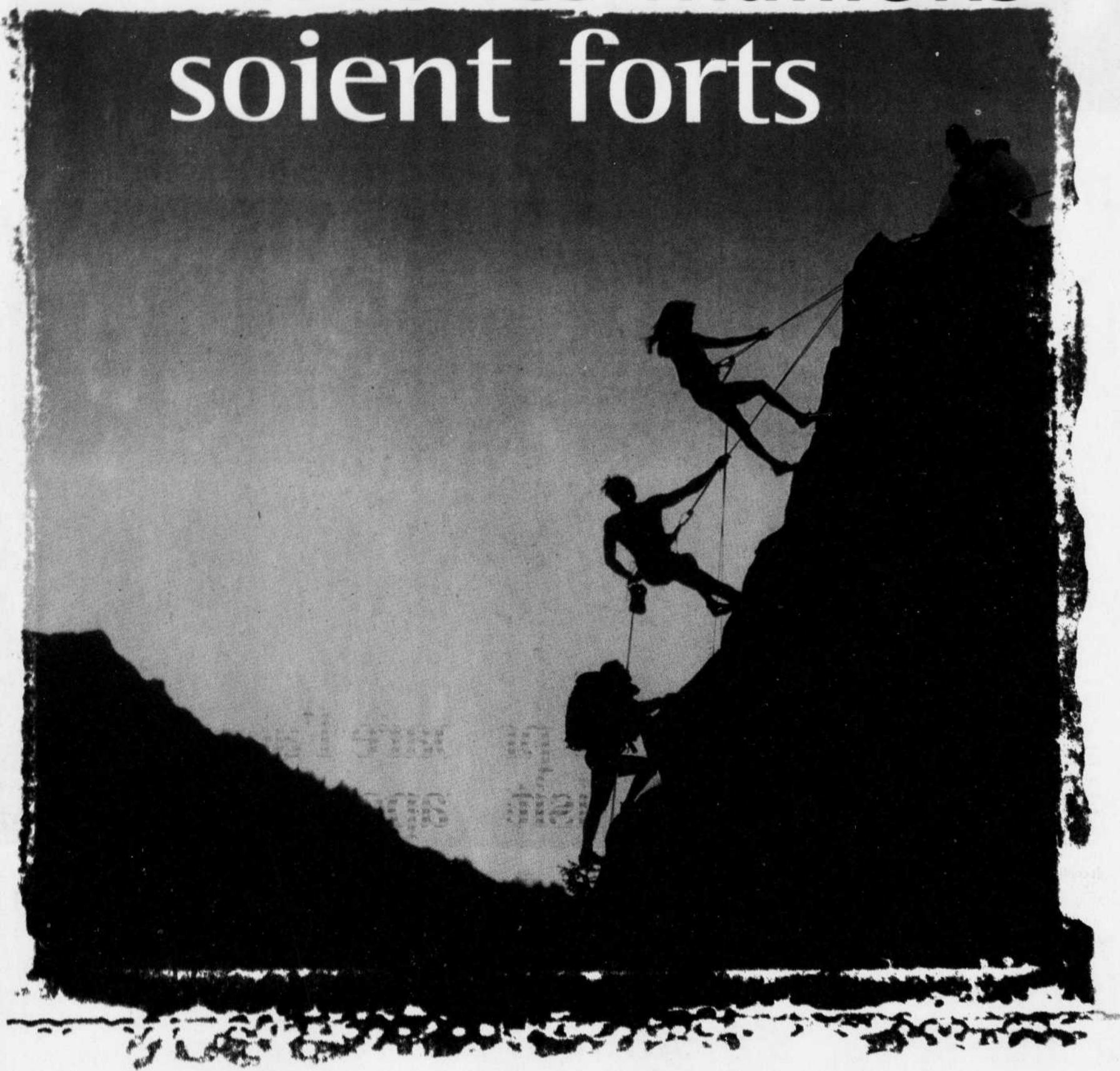
Joint à Paris par *Le Devoir*, hier, la ministre des Relations internationales a affirmé qu'elle ne comprenait rien en le raisonnement du ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ce dernier a indiqué qu'avec son casier judiciaire, José Bové pourrait être refoulé à la frontière s'il s'avisait de prendre l'avion pour Québec à la fin avril, comme il le souhaite.

«Je ne suis pas juriste, a avancé la ministre, mais j'ai toujours su que la présomption d'innocence est valide tant et aussi longtemps que les tribunaux, de première instance comme d'appel, n'ont pas statué. [M. Bové] a

VOIR PAGE A 3: BEAUDOIN

■ Autres informations en pages A 3 et A 7

Pour que tous les maillons soient forts



BUDGET 2001 2002

La croissance économique et un taux de chômage à son plus bas en 25 ans nous permettent aujourd'hui de redistribuer les fruits de la prospérité. Chacun peut tirer profit de notre force collective. Nous avons maintenant toutes les possibilités de bâtir l'avenir.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Une offensive majeure, inspirée par la solidarité

300 millions de dollars utilisés pour augmenter les prestations d'aide sociale dès juin, créer le programme Action Emploi et financer notamment le logement social.

RÉDUCTION DES IMPÔTS

Un allègement pour les familles, la classe moyenne et les moins bien nantis

Une nouvelle réduction de l'impôt des particuliers de 3,5 milliards sur trois ans, dont 1 milliard dès le 1^{er} juillet. De plus, l'indexation automatique est devancée au 1^{er} janvier prochain.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Un investissement important pour mieux répondre aux besoins de la population

2 milliards de plus pour améliorer l'accessibilité des services, moderniser le réseau et entreprendre des actions ciblées pour les jeunes et les personnes âgées.

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Des stimulants à la réussite et un encouragement à l'excellence

730 millions de plus pour l'éducation. Respect intégral des engagements du Sommet du Québec et de la jeunesse. Aide à la réussite et bonification du régime des prêts et bourses.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES

800 millions au cours des trois prochaines années

Impôt zéro pour les PME manufacturières pendant dix ans. Crédit d'impôt de 40 % pour la transformation des ressources. Diversification de l'économie et développement de créneaux d'excellence. Soutien aux secteurs forestier et minier.

CRÉATION D'EMPLOIS

Investissement dans la croissance économique et la vitalité de la culture

Accélération du programme FAIRE, soutien à l'économie du savoir, ressources additionnelles pour la science et l'innovation, l'environnement et les infrastructures de transport. Appui à la création artistique et au développement culturel.

Le déficit est toujours à zéro et nous consacrons un demi-milliard de dollars au remboursement de la dette.

Québec 
Ministère des Finances

C'est **votre** budget. Consultez-le.
www.finances.gouv.qc.ca

Pour obtenir plus de détails sur le Budget 2001-2002 du Québec, procurez-vous le dépliant dans la plupart des institutions financières ou contactez Communication-Québec au 1 800 363-1363.



LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Kyoto

L'Europe
presse le Canada
d'user de son
influence auprès
des États-UnisHÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Canada devrait se montrer moins modeste vis-à-vis les Américains et faire davantage pression sur le président George W. Bush pour qu'il réintègre le processus de Kyoto, pense l'Union européenne.

«Le Canada est trop modeste dans ses relations avec les États-Unis compte tenu des atouts qu'il a en main», a déclaré hier Jim Currie, directeur général de l'environnement à l'Union européenne. «Nous encourageons le ministre canadien [de l'Environnement, David Anderson] à utiliser ces atouts et à ne pas attendre Washington.»

M. Currie a fait ces commentaires hier à l'issue de rencontres entre la commissaire européenne responsable de l'environnement, Margot Wallström, le vice-premier ministre du Canada, Herb Gray, ainsi que le ministre David Anderson. À l'ordre du jour de ces entretiens: la décision des États-Unis de se retirer du processus de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre (GES).

Selon M. Currie et Mme Wallström, le Canada devrait utiliser ses réserves énergétiques pour faire pression sur les États-Unis et ainsi les amener à revoir leur position.

«M. Anderson a fait plusieurs références au fait que le Canada a une relation particulièrement importante avec les États-Unis, a rappelé M. Currie. Lorsqu'on pense à l'exploitation [pétrolière que veut entreprendre les États-Unis] en Alaska, le Canada a un rôle important à jouer. Nous encourageons le Canada à utiliser l'influence qu'il a sans aucun doute.»

Mais M. Anderson ne compte pas se laisser faire la morale de la sorte. «Une foule de gens nous suggère d'utiliser notre atout énergétique dans une multitude de dossiers comme les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, le bois d'œuvre, le bœuf albertain, a-t-il réagi. Il y a plusieurs possibilités. J'apprécie, mais je crois que nous sommes mieux placés que les Européens pour déterminer ce qui est dans le meilleur intérêt des relations diplomatiques entre le Canada et les États-Unis.»

Mme Wallström s'est par ailleurs dite satisfaite que le Canada ait confirmé son appui au protocole de Kyoto. Mais les divergences Canada-UE subsistent.

Le ministre Anderson a toujours blâmé les Européens d'avoir fait dérailler les négociations sur l'application de Kyoto, l'automne dernier à La Haye, parce qu'ils réclamaient une limite à l'utilisation des «puits» et des «crédits» pour comptabiliser les efforts de réduction des GES. Hier, M. Anderson s'est dit satisfait que les Européens aient reconnu qu'ils devaient développer une position différente pour que la prochaine réunion, prévue à Bonn en juillet, puisse être fructueuse. Tout en déplorant cette recherche d'un coupable, Mme Wallström a indiqué qu'il faut «laisser La Haye derrière nous».

Conseil supérieur de l'éducation

L'horaire scolaire
ne répond pas aux
besoins des élèvesVALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Dans la vague de la réforme scolaire, les écoles doivent réaménager la grille-horaire des étudiants du secondaire. Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) est sans équivoque: l'horaire est trop rigide et le morcellement des matières ne favorise pas l'apprentissage.

Dans un avis au ministre de l'Éducation rendu public hier, le CSE constate qu'«au fil des ans, l'horaire a échappé aux considérations pédagogiques au profit des préoccupations administratives». Le rapport note que l'organisation scolaire modelée sur l'organisation d'une «société industrielle du passé» est désuète et doit se redéfinir autour de l'élève et de la pédagogie.

Ainsi, le CSE croit que le modèle horaire est incompatible avec l'esprit de la réforme scolaire, qui repose sur le travail en équipe, la pédagogie par projets et l'interdisciplinarité. Il faut donc repenser l'horaire et aménager le temps autrement.

Pour régler ce problème, le Conseil recommande aux écoles secondaires, aux commissions scolaires, aux conseils d'établissement et aux syndicats d'«amorcer une réflexion» sur l'aménagement de l'horaire scolaire. Selon le CSE, jusqu'à 20 % du temps annuel pourrait être «décloué» et investi dans des «projets d'apprentissage interdisciplinaires significatifs pour les élèves».

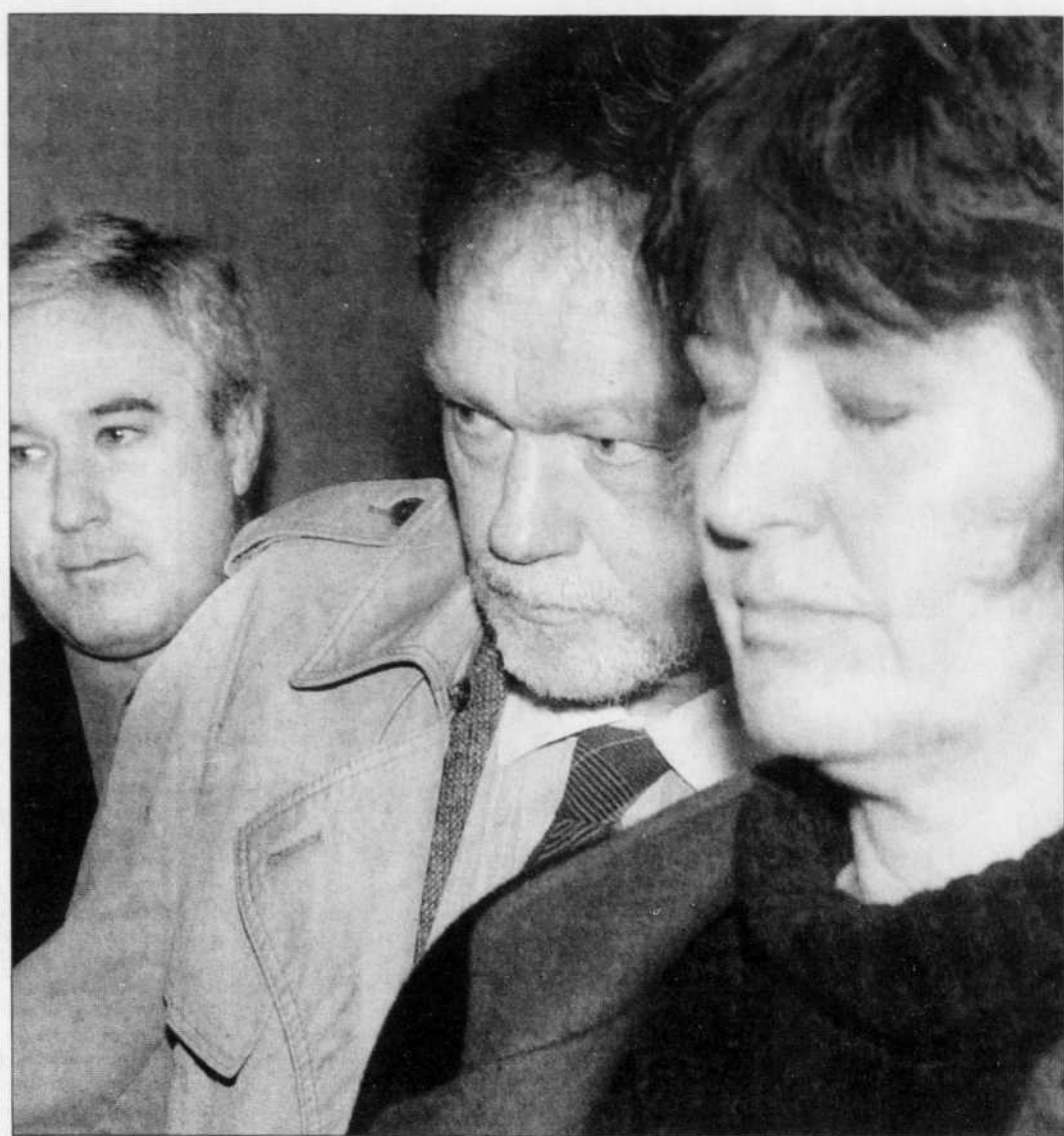
«Le pouvoir en matière d'aménagement du temps scolaire appartient, en très grande partie, aux écoles, explique la présidente du CSE, Céline Saint-Pierre. Il est urgent qu'elles s'en convainquent, car il s'agit d'un facteur essentiel de la réussite éducative.»

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) reste prudente. Oui, l'aménagement du temps est un facteur important, mais il ne faut pas oublier les ressources financières et humaines.

«L'idée de décloisonner 20 % du temps est peut-être génieuse, mais elle relève de la pensée magique», croit la présidente de la FSE, Johanne Fortier. «Je ne comprends pas comment on pourrait mettre cela en place en ne touchant pas à la qualité de l'enseignement et en n'abaissant pas les exigences.»

Aujourd'hui, la majorité des écoles secondaires ont adopté un modèle horaire de quatre périodes de 75 minutes par jour, sur un cycle de neuf jours. Ainsi, les étudiants se déplacent d'une salle de classe à l'autre, d'un professeur à l'autre, d'une matière à l'autre.

Afin de mieux répondre aux besoins des élèves, le Conseil suggère de favoriser des groupes d'appartenance stables et des modèles d'accompagnement plus serrés, tout particulièrement pour les élèves du premier cycle du secondaire.



Accompagné de sa sœur et de l'avocat de son épouse, Jim Craig a assisté à la comparution de Rachel Capra-Craig, accusée du meurtre de leur fille de 14 ans.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Meurtre d'une jeune handicapée

La mère devra
subir un procès

PRESSE CANADIENNE

Une femme accusée de meurtre à la suite du décès de sa fille lourdement handicapée, empoisonnée par un cocktail de médicaments, a été déclarée apte à subir son procès, hier.

Rachel Capra-Craig, 46 ans, a subi une évaluation psychiatrique après avoir été accusée de meurtre prémédité relativement au décès de sa fille de 14 ans, Chelsea, survenu le 19 mars.

Le tribunal a ordonné hier que la mère soit renvoyée à l'Institut Pinel de Montréal pour y recevoir des soins psychiatriques jusqu'à sa prochaine comparution, fixée au 11 juin.

L'accusée n'a montré aucune émotion durant les procédures, tout comme son mari, Jim Craig, qui était présent. Ce dernier n'a pas adressé la parole aux journalistes.

Aucun plaidoyer n'a été présenté par la défense hier. L'un des avocats de Rachel Craig, Marc David, a affirmé que c'était une procédure normale dans un procès pour meurtre prémédité et que le plaidoyer sera présenté seulement après l'enquête préliminaire.

Chelsea Craig souffrait d'une maladie rare, le syndrome de Rett, qui réduit considérablement la capacité du malade à communiquer verbalement, à contrôler les mouvements de son corps et même à respirer normalement. Chelsea était incapable de parler et de se nourrir seule, ce qui exigeait une présence constante de ses parents.

Selon les autorités policières, l'adolescente serait morte dans la résidence familiale de Pointe-Claire après avoir avalé plusieurs sortes de médicaments.

Sa mère aurait également ingurgité ce cocktail.

Hier, M^r David a mentionné que l'accusée avait reçu beaucoup de soutien de la part du public.

«Mme Craig souhaite exprimer sa gratitude à son mari, sa famille, ses amis ainsi qu'au public pour le soutien qu'elle reçoit durant cette épreuve», a-t-il précisé.

Orsainville prépare l'accueil
de la visite tapageuse

À compter d'aujourd'hui, les agents de la paix doivent vider le pénitencier d'Orsainville de ses 600 prisonniers d'ici le 16 avril afin de faire place nette pour les manifestants qui auront éventuellement perturbé un peu trop violemment le Sommet des Amériques.

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Au cours des prochains jours, de nombreux fourgons blindés feront le lien entre la prison d'Orsainville à Charlesbourg et une demi-douzaine d'établissements correctionnels un peu partout au Québec. L'objectif de cette opération mise en branle aujourd'hui est de vider rapidement le pénitencier de la région de Québec en vue du Sommet des Amériques, qui se déroulera dans un peu plus de deux semaines.

Les nombreux manifestants attendus seront fortement encadrés par les forces de l'ordre, qui n'hésiteront pas, lorsqu'une infraction au Code

Sommet
des
Amériques
2001

criminel sera constatée, à envoyer les fauteurs de trouble à la prison d'Orsainville. Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a déjà évoqué un scénario prévoyant plus ou moins 400 arrestations.

L'opération, fort inhabituelle au demeurant, sera très complexe du fait que des prisons, tant provinciales que fédérales, accueilleront les 550 hommes et 50 femmes qui purgent actuellement leur peine à Orsainville. Cela signifie que des prisonniers ayant reçu des peines de moins de deux ans (provincial) devront être logés dans des établissements occupés par des détenus ayant reçu une sentence de plus de deux ans (fédéral).

Séparer les détenus

BEAUDOIN

au Canada pour une période donnée.

Et l'appel de la condamnation? «Pour le Canada, ce geste n'a pas d'impact, explique M. Saint-Louis. M. Bové a tout de même un dossier criminel. Et tant que l'on nous dit qu'il a un dossier criminel, on peut considérer qu'il est toujours inadmissible, du moins sur le plan théorique.»

Joint dans le sud de la France où il attend en toute liberté l'audition de l'appel, M. Bové a laissé entendre qu'il n'en était pas encore aux formalités entourant ce «permis du ministre». Il a plutôt indiqué qu'il avait fait une demande à l'ambassade, lundi, pour qu'on lui confirme qu'il est bel et bien inadmissible à entrer au Canada. «Ils n'ont toujours pas répondu à notre demande, a-t-il dit. Nous sommes toujours dans l'expectative. À chaque jour on me répète que la réponse viendra le lendemain! Ça fait trois jours.»

Réponses évasives
d'Ottawa

La ministre Beaudoin s'est par ailleurs offusquée de l'absence de collaboration du gouvernement fédéral dans le cadre de la préparation du sommet. Elle a d'ailleurs fait parvenir une lettre ces derniers jours au ministre fédéral des Affaires étrangères, John Manley, où elle fait part de son insatisfaction face «aux réponses évasives et négatives» qu'a données le Bureau du Sommet des Amériques à son ministère lors d'une requête.

Québec avait alors demandé d'obtenir la liste des médias accrédités au sommet, de faire accréditer deux ou trois conseillers en communication de son ministère pour leur permettre d'avoir accès à la salle de presse et d'avoir accès aux moyens de diffusion de la salle de presse pour y déposer de

la documentation à l'intention des journalistes étrangers.

La réponse du directeur des relations avec les médias du Bureau du Sommet était muette quant à l'obtention de la liste des médias, négative au sujet de l'accréditation de conseillers et évasive en ce qui concerne l'accès aux moyens de diffusion de la salle de presse, déplore Mme Beaudoin dans la missive.

«L'attitude tatillonne du Bureau du Sommet des Amériques et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international obscurcit la transparence et rend impossible une collaboration utile de nos gouvernements sur toute la question des relations avec les médias, poursuit-elle. Le respect des institutions québécoises et le droit du public à l'information, à toute l'information, justifient que votre ministère satisfasse aux demandes raisonnables que mes collaborateurs lui ont transmises.»

La ministre Beaudoin estime que le Sommet des Amériques sera une occasion unique pour le Québec de «tisser des liens privilégiés avec les représentants des médias étrangers qui seront sur place, de façon à maximiser, à long terme, les retombées éventuelles du sommet pour le Québec.»

La ministre Beaudoin termine par ailleurs aujourd'hui même un voyage de quelques jours à Paris visant à préparer le Sommet de la Francophonie qui aura lieu à Beyrouth en octobre prochain. Elle a en ce sens rencontré le président de l'Assemblée nationale française, Raymond Forni. Lundi, elle sera à Washington afin de présenter un discours devant le Center for Strategic International Studies intitulé «Quebec and the Americas».

Une journée
d'éducation
populaire
consacrée
à la ZLEASÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Témoignages, reportages vidéo sur écran géant, prestations d'artistes et conférences, la journée de *teach-in* prévue dans le cadre du Sommet des peuples des Amériques sera un enchevêtrement ininterrompu d'informations et d'animation. Sous le thème «Non à la ZLEA! D'autres Amériques sont possibles!», cette journée d'éducation populaire tentera de faire comprendre au commun des mortels, par des exemples concrets, en quoi leur vie de tous les jours est affectée par les effets de la mondialisation.

C'est une «invitation à cesser de croire que la politique et le libre-échange sont des sujets ennuyeux, compliqués et déconnectés de notre vie quotidienne», a dit le comité organisateur lors du dévoilement, hier, du programme du *teach-in* qui se tiendra à Québec le 20 avril prochain.

Dans un chapiteau installé à la place du Marché du Vieux-Québec et pouvant accueillir plus d'un millier de personnes, des citoyens et des militants en provenance de plusieurs pays des Amériques partageront les difficultés qu'ils éprouvent. Les organisateurs ont retenu six enjeux de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA): les droits des peuples autochtones, la santé — axée sur l'accessibilité aux médicaments —, la précarité des conditions de travail dans les ateliers où la main-d'œuvre est exploitée (*sweatshops*), l'agriculture, la jeunesse et, finalement, l'environnement, notamment la problématique de la privatisation de l'eau. Un citoyen de la municipalité de Walkerton, en Ontario, où sept personnes sont décédées à cause de la contamination de l'eau, participera à la rencontre.

Un «défilé de mode des ateliers de misère» sera présenté par l'organisation Red de Solidaridad de la Maquila, un réseau de soutien aux travailleuses des *sweatshops*. «C'est une façon de conscientiser les gens sur la provenance des vêtements qu'ils portent, a expliqué Marie-Claude Lamoureux, une des deux coordonnatrices du *teach-in*. Également, au cours de la journée, une dizaine d'artistes des deux Amériques prêteront leur voix à l'événement. Karen Young, qui se dit préoccupée par les impacts de la mondialisation, clôturera la journée. «J'y serai parce que je crois fondamentalement que l'on peut changer le cours actuel des choses», dit-elle.

Les organisateurs ont tenu à rassurer la population sur le déroulement sécuritaire de l'événement, craignant que le contexte alarmiste entourant le Sommet des Amériques ne dissuade les gens à participer à l'événement. «Des gens membres du réseau assurement les services de sécurité», a affirmé Richard Langlois, du comité organisateur du Sommet des peuples des Amériques.



José Bové

ARCHIVES LE DEVOIR

SUITE DE LA PAGE 1

interjeté appel, donc je ne comprends pas où le fédéral s'en va avec ça.»

Mme Beaudoin a rappelé le caractère sacré du droit, pour chaque citoyen, de manifester. Ainsi, elle ne voit pas comment Ottawa pourrait priver M. Bové de ce droit lors du Sommet des Amériques à la fin du mois. Surtout, a-t-elle ajouté, que l'invitation qui lui a été faite de venir à Québec provient du Sommet des peuples, un événement pacifique qui se tiendra en parallèle du sommet officiel.

Au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, on se voulait circospect hier. Le porte-parole, Richard Saint-Louis, a confirmé qu'à première vue, l'agriculteur était «inadmissible au Canada compte tenu de ses antécédents criminels». Cela n'empêche cependant pas M. Bové d'avoir le droit de déposer une demande pour un «permis du ministre». Ce document, qui peut être délivré par des fonctionnaires de l'ambassade du Canada à Paris, lui donnerait le droit de séjourner

• LES ACTUALITÉS •

Un vaccin est évoqué
comme cause
possible de l'autismeLa communauté médicale rejette
la théorie du D^r Andrew WakefieldISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Y a-t-il un lien entre la vaccination et l'autisme? C'est ce que croient plusieurs parents d'enfants autistes qui, à l'occasion du Congrès annuel d'autisme 2001, ont offert la tribune à un pédiatre américain venu défendre cette hypothèse, toujours vivement contestée dans les milieux médicaux.

C'est à l'invitation de l'organisme Autisme et trouble envahissant du comportement Montréal (ATEDM) et d'Autisme Québec que le D^r Edward Yazbak, pédiatre à la retraite, a livré hier, en conférence de presse, un aperçu de sa théorie sur les liens possibles entre le vaccin RRO (rougeole-rubéole-oreillons) et l'autisme.

Après avoir observé plusieurs cas d'enfants autistes dont les mères avaient reçu un vaccin avant ou après la grossesse, le D^r Yazbak estime que le vaccin RRO pourrait avoir favorisé l'autisme chez leur enfant. «On ne peut pas prouver que la vaccination est la cause de l'autisme, mais il y a assez d'indices pour que nous étudions sérieusement cette question», avance ce pédiatre du Rhode Island, qui juge que la hausse fulgurante des cas d'autisme ne peut être due qu'à des facteurs génétiques. Selon ce dernier, les cas d'autisme auraient bondi de 273 % aux États-Unis depuis 1973, ce qui coïncide avec l'arrivée des programmes massifs de vaccination infantile.

Il faut savoir que cette théorie fait de plus en plus d'adeptes aux États-Unis. Le débat a pris une telle ampleur que le Congrès américain a dû tenir en avril 2000 une commission spéciale sur la question, où tous les experts mondiaux en la matière se sont livrés à une bataille de chiffres.

Le D^r Yazbak s'appuie en fait sur les travaux du D^r Andrew Wakefield, publiés dans la prestigieuse revue médicale *The Lancet* en 1998. Le D^r Wakefield est le premier à avoir émis l'hypothèse d'un effet contributif du vaccin à une grave maladie inflammatoire de l'intestin, qui s'accompagne notamment des sévères retards de comportements associés à l'autisme. A son avis, la plupart des en-

fants qui ont développé ces problèmes intestinaux l'ont fait peu de temps après la réception du vaccin RRO, à dix-huit mois.

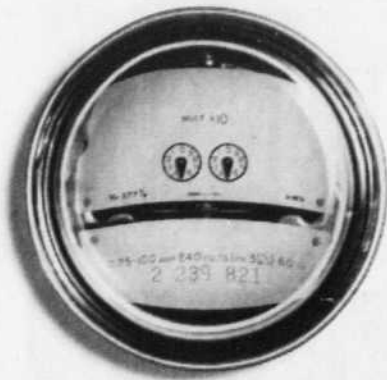
C'est notamment le cas de Pascale, mère d'un enfant de 24 mois incapable de marcher, de parler ou de tenir sa tête, qui a souffert de graves convulsions après avoir reçu son deuxième vaccin, à quatre mois. «L'idée n'est pas de dénoncer les vaccins, mais de mieux renseigner les parents sur les impacts possibles. Peut-être que certains enfants sont plus fragiles. Il faut pousser plus loin les recherches», affirme-t-elle.

Le D^r Victor Goldbloom, président d'honneur du congrès, affirme que le but du congrès n'est pas de dénoncer la vaccination. Le D^r Yazbak se défend de semer la panique chez les parents. «Je ne dis pas de stopper la vaccination, affirme-t-il. Les programmes doivent continuer, mais je dis qu'il faut faire la lumière là-dessus parce que nous faisons face à une épidémie.»

Les détracteurs de cette théorie sont toutefois légion. Selon le D^r Yves Robert, spécialiste de la santé publique au ministère de la Santé, au moins quatre études sont venues démolir la thèse du D^r Wakefield depuis 1998. La plus récente d'entre elles, réalisée par le Center for Disease Control (CDC) d'Atlanta aux États-Unis en janvier dernier, a évacué cette hypothèse une fois pour toutes. «L'étude du D^r Wakefield se basait sur 12 cas, ce qui est bien peu. À l'heure actuelle, les données qui appuient son hypothèse sont très faibles», affirme ce dernier.

La plupart des médecins croient que le lien établi entre le vaccin RRO et l'autisme est une pure coïncidence, puisque la maladie apparaît en général entre l'âge de 18 mois et deux ans.

Le D^r Robert s'entend toutefois sur un point avec les parents d'enfants autistes. Il presse le Québec de se doter d'instruments de surveillance sérieux pour évaluer l'incidence de cette maladie dont on ignore toujours la cause. Même si hier l'ATEDM affirmait que l'autisme frappe un enfant sur 300 au Québec, aucune donnée fiable ne permet d'évaluer avec précision le nombre de cas au Québec, affirme le D^r Robert.



ONTARIO



QUÉBEC



ÉTATS-UNIS

C'EST BIEN
MOINS CHER
AU QUÉBEC.

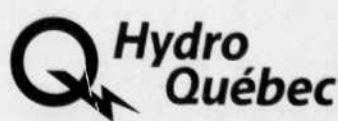
Parmi les plus bas en Amérique du Nord, les tarifs d'Hydro-Québec sont plus avantageux que ceux offerts par les autres entreprises d'électricité du nord-est des États-Unis et de l'est du Canada. De plus, Hydro-Québec vise à poursuivre un objectif de stabilité des prix de son électricité pour les prochaines années. Une autre raison qui fait de l'électricité une source d'énergie de premier choix.

Indice comparatif des prix de l'électricité
Clients résidentiels.

Montréal, QC	60 \$
Ottawa, ON	74 \$
Toronto, ON	83 \$*
Boston, É-U	168 \$*

Consommation : 1000 kWh/mois
Factures mensuelles arrondies au dollar près (toutes taxes exclues).
Tarifs en vigueur au 1^{er} mai 2000.
En dollars canadiens.

L'électricité, c'est bien moins cher.
Étiez-vous au courant ?



*Erratum : Lors d'une parution précédente, les chiffres de 92 \$ à Toronto et 191 \$ à Boston étaient inexacts. Nous regrettons cette erreur.

Le choix du nom
d'une nouvelle ville
peut être déchirantÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

La question la plus délicate à laquelle les comités de transition de la rive sud de Montréal et de l'Outaouais sont confrontés ces jours-ci ne relève pas de l'organisation des services ou de la fiscalité des deux nouvelles villes issues des fusions municipales mais concerne plus simplement le nom qu'il faudra leur donner. Pressés d'en finir avec cet enjeu, ils promettent une décision d'ici deux mois.

«C'est un enjeu émotif», rapporte Michel Rheault, porte-parole du comité de transition de la Rive-Sud. *Les opinions sont très partagées.* «C'est un très gros débat dans la région», dit pour sa part Sylvie Lauzon, du comité de transition de l'Outaouais. *On reçoit beaucoup de courrier des citoyens, les médias en parlent souvent. Il faut dire que le nom d'une ville est porteur d'une identité.*

Parmi les cinq nouvelles villes créées par les fusions, les noms de trois d'entre elles (Montréal, Québec et Lévis) se sont imposés tout de suite en raison de l'histoire, du poids démographique relatif des municipalités concernées et d'une certaine forme de consensus social. S'il a été tout de suite clair, dans l'Outaouais, que le nom de la nouvelle ville constituerait un sujet de débat, on a cru pendant un instant que la loi 170 avait réglé la question sur la Rive-Sud en créant la nouvelle ville de Longueuil, jusqu'à ce que la ministre Harel annonce qu'elle restait ouverte à d'autres suggestions.

Dans les deux cas, on a commencé par constituer un groupe de travail spécial composé à la fois d'historiens et de membres de la communauté d'affaires représentant autant que possible les différentes municipalités en cause. Dans les deux cas, on prévoit la tenue d'une forme ou d'une autre

de consultation publique qui pourrait aller du sondage au référendum. Dans les deux cas, la décision finale reviendra à la ministre et devrait être prise d'ici le début de juin. *Il faut éviter de laisser trainer cette histoire*, estime Michel Rheault. *On ne veut pas que ça devienne un enjeu de la campagne électorale.*

Sur la Rive-Sud, les différentes enquêtes révèlent qu'une forte majorité des citoyens de Longueuil souhaitent conserver ce nom alors qu'une forte majorité des citoyens des autres municipalités se disent prêts à accepter n'importe quel autre nom que celui-là. *Malgré son histoire, le nom de Longueuil ne semble pas avoir de connotation positive pour plusieurs citoyens*, constate Gilles Paquin, président de la Société d'histoire des Îles perdues de Boucherville et membre du groupe de travail du comité de transition. *Le nom de Champlain, proposé par le mandataire, semblait en mesure de rallier une majorité de gens. Malheureusement, il est déjà pris.* Personnellement, il aimerait, dit-il, voir la nouvelle ville nommée en l'honneur d'une femme, ce qui serait une première au Québec.

«Sur un sujet comme ça, il n'y aura pas d'unanimité», estime pour sa part Edouard Doucet, président de la Société d'histoire de Longueuil et défenseur, comme il se doit, du maintien du nom de sa ville. *Ils peuvent bien rêver d'un nom rassembleur, mais ils n'en trouveront pas.*

La situation n'est pas simple dans l'Outaouais. Le nom le plus populaire serait justement Outaouais, mais il s'avère être la francisation du mot amérindien bien (trop) connu Ottawa. On suggère sinon Trois-Portages, Montferriand, Asticou, Champlain (!), Grande-Rivière... et même Hull-sur-Gatineau, dans une tentative désespérée de réconcilier les partisans de l'un et de l'autre nom!

• LES ACTUALITÉS •

Commission royale d'enquête
sur l'avenir des soins de santéRomanow
devra se
passer de la
participation
du QuébecROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec ne voit guère l'utilité de la Commission royale d'enquête sur l'avenir des soins de santé dont le président, l'ex-premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, symbolise, aux yeux de Bernard Landry, «le centralisme au Canada».

Le premier ministre Bernard Landry a indiqué, hier au cours d'un point de presse, qu'il ne pensait «pas beaucoup de bien» de la Commission royale d'enquête sur la santé en raison, notamment, de la personne même de son président. Associé aux tendances centralisatrices au sein du Canada, Roy Romanow fut également un artisan du rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982 contre la volonté du Québec.

«Tout le monde se souvient de la nuit des longs couteaux de 1982» et de l'attitude de M. Romanow, a dit M. Landry.

En formant une commission fédérale sur la santé, un champ de compétence provincial, le gouvernement Chrétien montre qu'il ne comprend pas «ce qu'est vraiment une fédération». Dans un cadre confédéral comme celui que M. Landry propose maintenant, «ces querelles et ce chamaillage seraient finis», a-t-il avancé.

De son côté, le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Rémy Trudel, a signalé qu'il ne témoignerait pas à cette commission royale d'enquête. «Quant au Québec, la radiographie [du système de santé], elle est faite, elle est réaliste, elle est extrêmement nette, cette radiographie. On va lui [Roy Romanow] remettre les deux tomes du rapport Clair», a dit M. Trudel. A son cabinet, on a précisé que Québec ne participerait pas à l'établissement du diagnostic sur les systèmes de santé, un diagnostic que le Québec a déjà fait, mais qu'on envisage de participer aux discussions quand il sera question de financement. Ottawa serait mieux avisé de transférer des points d'impôt «comme le demandent l'opposition officielle et le gouvernement du Québec», a dit M. Landry.

Le chef de l'opposition officielle, Jean Charest, est d'avis que le gouvernement québécois doit participer pleinement à la commission Romanow. Il a dit regretter que «Bernard Landry, fidèle à ses habitudes, a, pour seule réponse, une attaque personnelle sur Roy Romanow». Le chef libéral a rappelé que l'ex-premier ministre Lucien Bouchard avait signé, à l'issue de la réunion des premiers ministres en septembre dernier, une déclaration commune dans laquelle il s'engageait «à renouveler les services de soins de santé du Canada en partenariat et en collaboration».

Dans son point de presse, le chef du PLQ a rendu publique une lettre qu'il a envoyée, hier, au premier ministre Jean Chrétien. M. Charest lui présente ses «observations» concernant la commission Romanow.

Le gouvernement fédéral doit réévaluer la Loi canadienne sur la santé et «s'ouvrir à une modernisation de l'interprétation» de ses cinq principes: universalité, accessibilité, intégralité, transférabilité et gestion publique. Le mandat de la commission doit s'exercer dans le respect des compétences du Québec, a souligné M. Charest. Elle doit aborder diverses formes de financement dont le transfert de points d'impôt aux provinces. Enfin, la commission doit étudier l'impact des compressions fédérales dans les transferts aux provinces pour la santé.



Paul Cliche a déserté le Parti Québécois lorsque le gouvernement a commencé à être obsédé par l'atteinte du déficit zéro.

PORTRAIT

Inébranlable
dans ses convictions
L'indépendant Paul Cliche bataille
pour un Québec souverain et progressiste

Rencontre avec le candidat indépendant Paul Cliche, soutenu par un regroupement de partis de gauche.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

À l'âge où la plupart des Québécois prennent leur retraite, Paul Cliche part à la conquête de Mercier afin d'inculquer un peu de social-démocratie dans la vie politique actuelle. Il bataille contre ce qu'il appelle le virage néolibéral et, par ricochet, pour l'éventuelle mise en place d'un véritable parti de gauche aux élections générales.

Ses adversaires le qualifient de vieux gauchiste. Lui se dit porte-étendard de l'union des forces progressistes pour l'élection complémentaire de lundi dans la circonscription de Mercier. S'il est vrai qu'il est officiellement candidat indépendant, il est également vrai qu'il est appuyé par des partis de gauche: le Rassemblement pour l'alternative progressiste (RAP), le Parti de la démocratie socialiste, le Parti communiste du Québec, le Parti vert et le NPD-Québec.

Mercier est un banc d'essai. L'idée découle d'un processus d'union de partis désireux de sortir de la pureté idéologique qui confine les petits partis de gauche à la marginalité depuis des lustres. «Après s'être déchirée pendant plus de 30 ans, la gauche s'unit. Il y a un phénomène intéressant qui se passe. Mercier, c'est l'occasion d'une action circonstancielle», affirme Paul Cliche. La gauche se consolide ou tente de faire renaître son âge d'or? Difficile à dire, mais la présence de M. Cliche dans la campagne électorale a modifié le discours des adversaires, émaillé çà et là de social-démocratie.

Le mouvement vers un parti de masse de gauche s'explique, selon Paul Cliche, par l'évanouissement de la social-démocratie au Parti québécois. En fait, en écoutant le candidat Cliche, qui cherche toujours à convaincre, il devient clair que Lucien Bouchard et le déficit zéro piloté par Bernard Landry ont forcé cette union de la gauche qui a ouvert la porte à l'aile social-démocrate déçue du PQ.

«L'arrivée du déficit zéro a marqué mon désaccord et celui de beaucoup de souverainistes. C'était un virage vers le néolibéralisme. On a dit déficit zéro, mais ils l'ont fait sur le dos des démunis. Ils ne partagent pas la richesse. Ils ont perdu leur âme social-démocrate. Le peu de vernis qui reste s'écaille tout seul», estime M. Cliche.

Et avec l'arrivée de Bernard Landry aux commandes du gouvernement, la tendance risque de s'accroître, croit-il. L'offensive contre la pauvreté et l'exclusion promise par M. Landry, qui n'a d'ailleurs pas l'ampleur attendue si on examine le budget, en est la première démonstration. «C'est de la poudre aux yeux», dénonce M. Cliche.

Tout est donc matière à critique, réflexioet actions. L'engagement politique et social de Paul Cliche prend beaucoup de place dans sa vie. À la retraite depuis 1996, M. Cliche ne chôme pas. En 1997, le RAP se met en place; M. Cliche est du mouvement. Et il collabore à L'Aut' Journal. La politique l'envahit? Au cours de l'entrevue, il souligne tout le mérite de son épouse, à ses côtés depuis 40 ans dans cette aventure. «J'ai ça dans le sang, la politique. Je suis un aiguillon», dit-il avec un large sourire.

Il a d'abord été journaliste parlementaire au Devoir puis est devenu conseiller syndical. Dans les années 70, il se lance en politique active, d'abord comme président du Front d'action politique (FRAP), un parti progressiste qui avait affronté Jean Drapeau, puis comme conseiller municipal, élu sous la bannière du Rassemblement des citoyens de Montréal.

Et depuis cette époque, le rêve de Paul Cliche d'un monde meilleur est vraisemblablement demeuré intact. Le tabloïd publicitaire que son équipe a distribué aux électeurs de Mercier le démontre. Par exemple, on y retrouve plein de vœux pieux, comme «assurer à tous et à toutes un logement à prix raisonnable et mettre fin à l'exode des familles et des moins fortunés», réclamer «l'inclusion de la parité femmes-hommes dans notre système de représentation politique» ou appeler au rejet du traité de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Si d'aucuns estiment que la plateforme électorale de M. Cliche n'est pas réalisable, force est de constater que les années n'ont pas émoussé ses convictions.

Mercier

Mario Dumont
craint un fort
taux d'abstentionKATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a exhorté hier les électeurs de la circonscription de Mercier à aller voter lundi lors de l'élection complémentaire.

M. Dumont, qui était venu appuyer André Larocque, candidat adéquate dans Mercier, craint une abstention marquée. «C'est le pire ennemi des citoyens. Plus on va dans cette trajectoire-là, plus ça devient une boîte à surprises, ce qui va sortir comme députés. [...] Il y a de la sensibilisation à faire. Ça ne changera pas le gouvernement mais ça peut changer les choses», assure M. Dumont.

Le taux de participation lors du vote par anticipation de dimanche et lundi derniers ainsi qu'une révision relativement faible de la liste électorale sont autant d'éléments qui laissent présager une abstention lundi. Seulement 810 personnes ont voté par anticipation, soit la moitié du nombre relevé en 1998. De même, on compte 438 inscriptions sur la liste électorale, comparative à 3000 lors des dernières élections.

Avec la controverse autour du candidat Claudel Toussaint, précédée dans les rangs du Parti québécois par l'affaire Michaud, certains péquistes pourraient être tentés de rester chez eux, croit le candidat André Larocque. Si cela devait être le cas, cette abstention pourrait favoriser la libérale Nathalie Rochefort. «Les péquistes ont le choix entre Paul Cliche et moi. Mais M. Cliche et son union des forces progressistes, c'est de l'inflation verbale. C'est une coalition de groupuscules qui prennent sur eux de s'appeler progressistes», a tranché M. Larocque.

Ce dernier, dans la bataille électorale se fait principalement sur fond de réforme démocratique, a par ailleurs lancé des défis tant à ses adversaires locaux et au premier ministre Bernard Landry qu'au Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. A ce regroupement d'organismes, M. Larocque dit de cesser d'aller à Québec dans l'espoir de faire pencher le gouvernement du Parti québécois en leur faveur. Le budget déposé la semaine dernière est révélateur des intentions véritables du gouvernement Landry, estime André Larocque. Il croit que l'action passe par l'adoption du projet de loi sur les initiatives populaires, loi qui forcerait le gouvernement à faire une véritable lutte contre la pauvreté. Il faut faire du peuple le vrai législateur, tonne-t-il, et «enlever le pouvoir aux partis politiques "cheap", fermés, mesquins».

M. Larocque met également M. Landry au défi de s'exposer au suffrage universel lors d'élections générales. «[M. Landry] est un premier ministre par ricochet [qui a succédé] à un premier ministre qui n'avait pas réussi à avoir la pluralité des votes en 1998 et qui avait occupé la fonction pendant trois ans sans aucun mandat. Ça fait six ans qu'on joue aux fous et qu'on a des premiers ministres sans légitimité populaire», rappelle André Larocque.

EN BREF

Retrouvé au Mexique

(PC) — Huit Canadiens, dont certains sont membres des Hells Angels, ont été arrêtés au Mexique. L'un d'eux sera déporté au Québec pour répondre à des accusations de trafic de drogue et de gangstérisme reliées à la récente opération policière d'envergure menée contre les Hells Angels, a révélé la police hier. Les sept compagnons de voyage de Guy Dubé — un groupe comprenant d'autres motards ainsi que des associés — seront également déportés au Canada, mais ils ne sont pas actuellement recherchés par la police, a fait savoir le capitaine Michel Martin. «Nous avions un mandat contre Guy Dubé», a indiqué le capitaine Martin en entrevue. Guy Dubé, âgé de 34 ans, de Saint-Bruno, est membre d'une section des Hells Angels de la rive sud de Montréal. Les sept compagnons de Dubé sont Richard Lock, Claude Faber, Jacques Rodrigue, Mario Bonce, Alain St-Gelais, Jacques Benoit et Georges Beaulieu.

Lutte contre la pauvreté

Landry promet d'élaborer une stratégie

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

À fin de contrer les critiques sur la faiblesse des engagements de son gouvernement en matière de pauvreté, le premier ministre Bernard Landry a promis, hier, l'élaboration prochaine d'une stratégie de lutte contre la pauvreté.

«La lutte à la pauvreté, qu'aucun pays hélas n'a gagnée, c'est un long

combat», a dit Bernard Landry, hier, à l'issue du caucus des députés du Parti québécois. «Et ça ne se fait pas dans un seul budget.»

Après une série de rencontres avec les groupes de défense des plus démunis, le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, Jean Rochon, rendra publique sous peu une stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté, a révélé M. Landry.

Rappelant que le budget

consacre près d'un milliard, «d'une manière ou d'une autre», à la lutte contre la pauvreté (si on tient compte des sommes consacrées aux régions-ressources), le premier ministre a signalé que cette stratégie comportera plusieurs facettes. La création de la richesse en est une. Mais «la prospérité, elle-même, ne suffit pas pour certaines personnes à les motiver et à les inclure», a-t-il dit. Le gouvernement envisage donc «des stratégies plus pointues qui ne

touchent pas nécessairement des transferts massifs d'argent». Il a donné l'exemple d'une entreprise privée qui annoncerait la création de 300 emplois. Parmi ces emplois, 75 postes ne demandent aucune spécialisation et pourraient être réservés à des prestataires de la sécurité du revenu. «M. Boisclair [l'ex-ministre de la Solidarité sociale] a travaillé beaucoup là-dessus. Sur le plan intellectuel, il y a déjà beaucoup de choses de faites», a-t-il dit.

EN BREF

Nouvelle
campagne de
vaccination
possible

(PC) — Le ministre de la Santé, Rémy Trudel, annoncera aujourd'hui s'il ordonne une nouvelle campagne de vaccination contre la méningite dans la région de Québec. Deux autres cas d'infection au méningocoque ont été rapportés hier, portant à 13 le nombre de personnes infectées depuis le début de l'année dans la région. Il s'agit d'une étudiante de 20 ans, de Québec, qui travaille à temps partiel dans un restaurant de Beauport, et d'une fillette de 11 ans fréquentant l'école primaire Harfang-des-Neiges, à Stoneham. Le ministre se dit préoccupé par la situation, mais attend les résultats d'analyses qui révéleront si les deux derniers cas ont été infectés par la même souche de la mala-

die que les 11 autres. La méningite a donc atteint pour la première fois cette semaine un jeune du primaire, la majorité des cas précédents ayant touché des adolescents.

Loi antitabac:
trois hôpitaux
sont poursuivis

(PC) — Trois hôpitaux sont poursuivis par le ministère de la Santé pour avoir contrevenu à la loi sur le tabac, selon ce qu'a appris Le Soleil. L'hôpital Saint-François-d'Assise, de Québec, l'hôpital de Lanaudière et l'hôpital Santa Cabrini, de Montréal, ont tous reçu des amendes de 504 \$ parce que des patients et des employés fumaient à l'intérieur des établissements. L'un de ces établissements, Santa Cabrini, refuse carrément de payer l'amende. Il conteste le mode d'application de la loi auprès du ministère de la Santé. La

directrice de l'hôpital, Irène Giannetti, soutient que les contraventions ne donnent aucun détail sur les infractions et ne révèlent pas l'identité des personnes prises en défaut. Mais surtout, elle déplore n'avoir aucun moyen pour faire respecter la loi. Le service de la lutte contre le tabagisme au ministère de la Santé réplique que l'obligation inscrite dans la loi est pourtant précise et claire: l'établissement doit prendre les moyens pour faire respecter la loi.

Les libéraux
serrent les rangs

(PC) — Les libéraux ont serré les rangs derrière Jean Chrétien, hier, et défait une résolution de l'opposition exigeant l'ouverture d'une enquête judiciaire sur les transactions du premier ministre. La motion a été défaite par 152 voix contre 113. Vingt libéraux

étaient absents, mais on n'a enregistré aucune défection ni abstention. M. Chrétien a donné le ton au cours de la période des questions en dénonçant le leader de l'Alliance canadienne et par-rain de la motion, Stockwell Day. «Il ne sait pas ce que veut le peuple du Canada, c'est qu'il soit un vrai politicien qui se préoccupe de l'avenir de la nation, plutôt que d'attaques personnelles», a-t-il dit aux Communes. Il a poursuivi en qualifiant les allégations de conflit d'intérêts à son endroit de «pures insinuations» et répété qu'il avait été lavé de tout soupçon d'acte criminel ou de manquement au code d'éthique par la Gendarmerie royale du Canada et par son conseiller en éthique, Howard Wilson. La proposition de M. Day de soumettre l'affaire à une enquête indépendante avait l'appui des trois autres partis d'opposition. L'opposition avait invité les libéraux à faire cause commune

Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans



TUXEDOS

importés d'Italie
au prix de gros

100 % laine

Coupes exclusives

525 \$

le tuxedo

1118, rue Sainte-Catherine O.

Bureau 200

Montréal (Québec) H3B 1H5

tél.: 861-3636

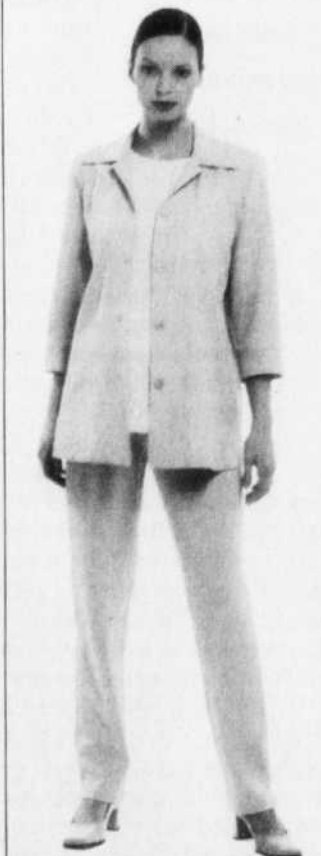
Du lundi au vendredi

De 10 h à 18 h

Samedi de 10 h à 16 h

BOUTIQUE

Enfants des champs

Vêtements de maternité
à l'étage1007, RUE LAURIER OUEST
OUTREMONT
TEL.: 274-2442

É D I T O R I A L

Les droits humains avant le commerce

Contrairement à ce que prétendent certains zéloteurs du libre-échange, il n'y a pas de lien automatique entre l'ouverture des marchés commerciaux d'une part et l'amélioration des conditions de vie et le respect des droits humains d'autre part. Tout dépend de la nature des accords. On peut faire une ZLEA démocratique et juste à la condition de préserver la faculté des États de protéger les travailleurs, les minorités, les pauvres et l'environnement. À la condition aussi d'aider les pays en développement à emboîter le pas.



Quelques données qui en disent long: 900 personnes, paraît-il, participent présentement aux négociations de la Zone de libre-échange des Amériques, des discussions qui portent essentiellement sur le commerce entre les 34 pays impliqués; à Québec, 6500 policiers assurent la sécurité des dignitaires réunis au sommet; à côté, la Commission interaméricaine des droits de l'homme ne dispose que de 41 employés, y compris les contractuels.

À l'échelle internationale, les négociations commerciales ont acquis une vie autonome. Elles se déroulent rondement, à l'abri du public, à l'écart des parlements élus, en connivence avec les entreprises multinationales et sans lien avec les instances des Nations unies, reléguées à un rôle marginal. Les impacts sur les droits de la personne et les sujets connexes sont généralement traités en parallèle. C'est-à-dire que les droits humains n'influencent nullement le contenu des accords commerciaux alors que la primauté du droit international relatif aux droits de la personne sur les privilèges accordés à des entreprises commerciales et à des investisseurs privés devrait aller de soi.



Michel Venne

Nous parlons ici des droits les plus importants: ceux de s'alimenter convenablement, de se vêtir, de se loger, de pouvoir s'épanouir par l'éducation, d'être soigné lorsqu'on est malade. Rien d'excessif. Le droit à la vie, en somme.

Or, depuis quelques années, les accords commerciaux, la mondialisation et les instances de gestion financière du monde, comme le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale, ont joué un rôle central dans deux phénomènes.

D'une part, on a assisté à l'extension des principes du marché à de vastes domaines de l'activité humaine qui y échappaient jusque-là, comme la culture, la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, la réutilisation des semences employées en agriculture depuis des générations et même le génome humain.

Cette commercialisation du monde a des effets évidents sur le respect des droits. Lorsque l'éducation est privatisée, comme on le fait au Chili, seuls les riches et les classes moyennes y ont accès. Lorsque la logique du profit s'empara de la distribution de l'eau potable, croyez-vous que les pauvres de villages reculés en sortent gagnants? Si le système de santé fonctionne suivant le principe de l'offre et de la demande, qui conserve le droit d'être soigné? Si les règles de protection de la propriété intellectuelle faites pour protéger les «droits» des multinationales empêchent la distribution de médicaments essentiels dans les pays pauvres, le droit à la santé, le droit à la vie, n'est-il pas compromis?

D'autre part, le monde est témoin de la réduction de la faculté des pays souverains d'établir des normes pour réguler l'activité des entreprises sur leurs territoires autant que pour protéger les droits.

En vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), des entreprises peuvent poursuivre et avoir gain de cause contre un gouvernement si celui-ci a adopté une mesure qui violerait leur «droit d'investir» et de réaliser des profits. Metalclad, une entreprise américaine de gestion de déchets dangereux, a obtenu une compensation, en vertu de ce principe, contre le gouvernement mexicain, qui avait ordonné la fermeture d'un site d'élimination de déchets toxiques afin de protéger la santé des habitants et la qualité de l'environnement. Au Canada, c'est la société Ethyl qui a fait lever l'interdiction du MMT comme additif dans le carburant, imposée par le Canada qui, comme l'Europe et la Californie, estimait que ce produit comportait des dangers pour la santé humaine.

Triomphe des multinationales, déni du pouvoir des États de protéger la santé des citoyens.

Posons la question autrement. Notre loi sur l'équité salariale, notre loi antigrève de grève, nos programmes de soutien aux industries culturelles et nos normes environnementales seront-ils un jour jugés nuisibles au commerce et disqualifiés de facto à Washington par un groupe de trois juges qui n'ont de comptes à rendre à personne?

Il faut donc changer l'esprit dans lequel ces accords de libre-échange sont négociés. Il faut préserver la faculté des États, qui sont les seuls à pouvoir prétendre parler au nom du bien commun, d'adopter des lois pour protéger les droits des citoyens. Comment faire?

Il y a lieu d'inclure dans le texte même des accords commerciaux, dont la ZLEA, les principes du droit international relatif aux droits humains, des références aux grands instruments comme la Déclaration universelle des droits de l'homme et les divers protocoles qui y sont liés. L'incorporation de ces textes dans l'accord créerait un corpus interprétatif dont les instances de règlement des différends seraient obligées de tenir compte. La protection des droits ne pourrait plus être perçue comme une «restriction induite» au commerce.

Il faut, bien sûr, tenir compte des disparités économiques immenses entre les pays de l'hémisphère et imposer ces règles aux pays pauvres, eux-mêmes réticents à inclure ce genre d'obligations dans les accords commerciaux, en vertu d'un calendrier réaliste et en leur accordant des aides financières et matérielles, comme on l'a fait en Europe. Le respect des droits deviendrait une condition pour profiter de l'ouverture des marchés.

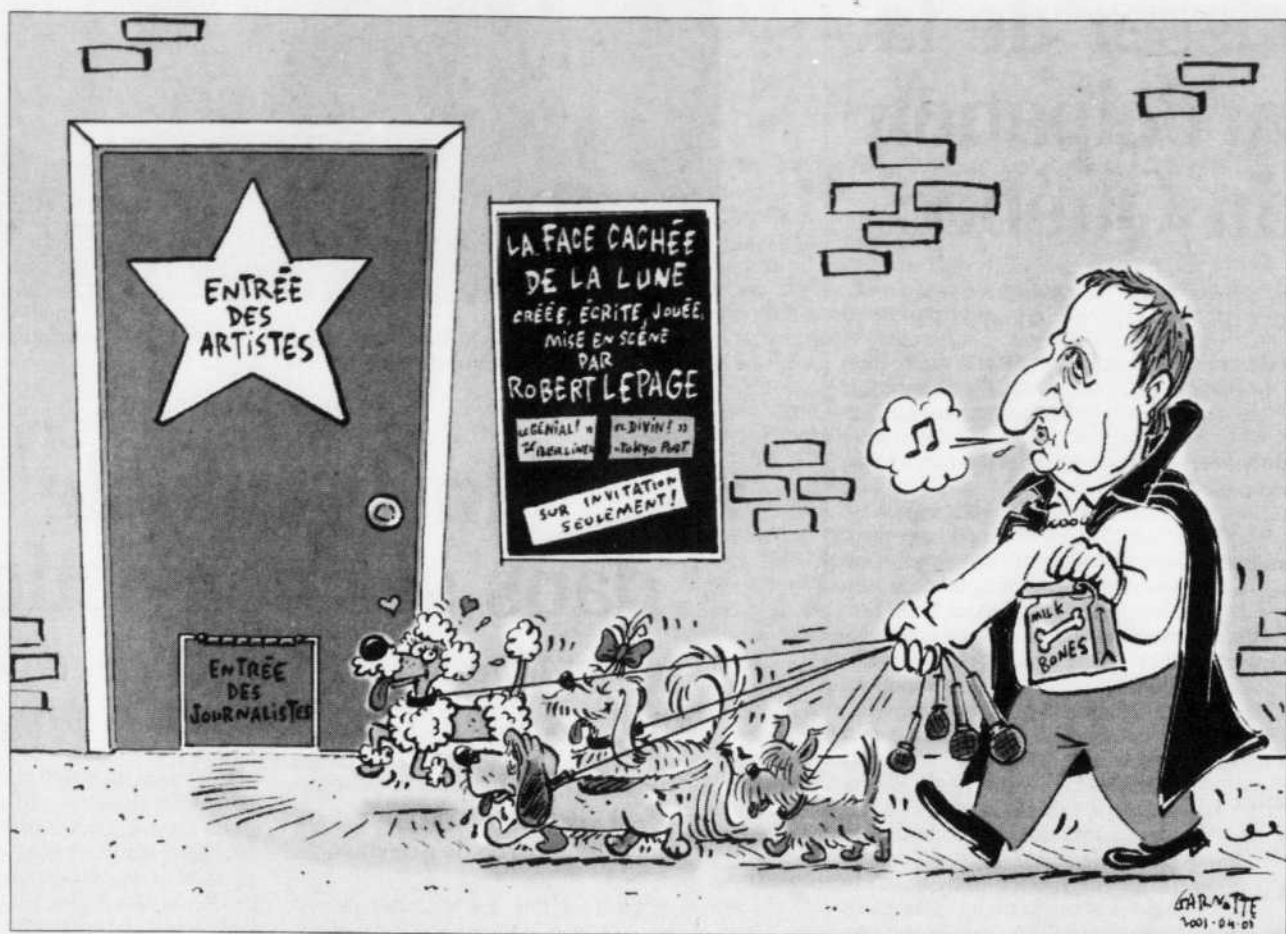
Mais y aura-t-il en Amérique, comme cela a été le cas en Europe, des politiciens visionnaires, autre chose que nos voyageurs de commerce actuels, capables d'imaginer, malgré le poids des États-Unis, autre chose pour le continent qu'un vaste marché de 800 millions de consommateurs?

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Chacun ses guerres

Amusant de constater que les municipalités légitiment pour interdire la construction de bunkers par les motards alors que Québec se transforme en camp retranché pour le Sommet des Amériques.

À chacun ses guerres...
Jean-Claude De Blois
Montréal, 2 avril 2001

Le réchauffement qui laisse froid

Le ministre André Boisclair inaugurerait récemment le quatrième Salon des technologies environnementales des Amériques, Americana 2001.

Lors de son allocution d'ouverture, le nouveau ministre de l'Environnement a mis l'accent sur ce qui sera vraisemblablement sa grande priorité: les changements climatiques.

N'allez pas croire que l'avenir de la planète ne me préoccupe pas. Je trouve, moi aussi, qu'il est absurde et aberrant de brûler en quelques siècles toutes les réserves de pétrole, de gaz et de biomasse que la nature a mis des millions d'années à constituer.

Sauf que le poids politique du Québec à l'échelle internationale est si faible — en plus d'être continuellement «bypassé» par Ottawa — qu'il est complètement illusoire et naïf de croire qu'il puisse y jouer un rôle d'une quelconque importance.

Le rôle du ministre de l'Environnement a été tellement annihilé, et son ministère si malmené et dévalué ces dernières années, que le premier défi d'André Boisclair devrait être de redonner à son ministère une certaine crédibilité.

C'est qu'il y a tellement de problèmes environnementaux immédiats sur lesquels le ministre devrait agir. Il pourrait, par exemple, remettre en question et étudier la pertinence de

la prolifération anarchique des mégapocheries. Il pourrait favoriser une exploitation moins «rapace» de nos ressources naturelles. Bref, il devrait assumer ses responsabilités de ministre de l'Environnement du Québec.

Dans le dossier des changements climatiques, le Québec devrait simplement collaborer, à l'intérieur de ses limites et de ses moyens, avec le Canada et les autres États. Une éventuelle augmentation d'un ou deux degrés centigrade au cours des 20 prochaines années est certes préoccupante, mais je rappelle très égoïstement, je l'avoue, qu'on est au Québec et qu'il fait frette, ici.

Et, en attendant que les pays s'entendent pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, la population québécoise apprécierait de boire de l'eau sans purin, de respirer de l'air sain et de profiter d'un environnement agréable.

Mettons donc les priorités à la bonne place.
Lina Dessureault
29 mars 2001

Le modèle québécois: concepts erronés

C'est avec étonnement que nous avons pris connaissance de la réplique de Pierre-André Julien (*Le Devoir*, 29 mars 2001) à la suite des propos de Brian Lee Crowley et Michel Kelly-Ganon à propos de leur réflexion sur le modèle québécois.

En qualifiant ces derniers d'«ultralibéraux» et d'émules des boys de Chicago, nous nous interrogeons sur la teneur de cette démonstration. À notre avis, M. Julien semble avoir succombé à ce dérèglement de l'esprit «à vouloir voir les choses non pas comme elle sont mais comme on voudrait qu'elles soient»... comme le disait l'économiste Leroy-Beaulieu.

Les choses comme elles sont, au Québec, c'est tout simplement l'entropie et la régression de son économie et de son mode de fonc-

tionnement dans tous les domaines de la vie sociale.

De la régression continue de toutes les régions-ressources du Québec à la dégradation des services publics (y compris l'enseignement postsecondaire et universitaire), à la dégradation de l'environnement — urbain, agricole, forestier — (S. F. Moussally, *Crise de la ruralité et appauvrissement du Québec*, DSEA, UQAC, 2001), au sous-emploi de longue durée et à la surcharge fiscale (S. F. Moussally, *L'Autonomie décisionnelle et fiscale*, DSEA, UQAC, 2000) des classes laborieuses, alors que la technocratie (politique et privée) réalise des revenus exorbitants (les Scraire, Blanchet, d'Amours, Caillé, Larose et autres bénéficiaires d'une social-démocratie orientée vers la préservation des droits et des privilèges acquis et les rentes de position).

Pour affirmer que l'économie du Québec progresse sous l'effet du modèle, l'argument selon lequel l'écart avec notre voisin ontarien se résorbe est insuffisant. À partir de l'étude réalisée par Statistique Canada, en juin 2000, sur le revenu réel par habitant ajusté au pouvoir d'achat parmi 60 États de l'Amérique du Nord, le Québec se classe au 57^e rang alors que l'Ontario est 18^e et que l'Île-du-Prince-Édouard devance le Québec au 56^e rang.

Le fait de dire que ceux qui mettent en doute le fondement conceptuel et les pratiques étatiques relèvent de l'ultralibéralisme relève justement d'une idéologie qui masque les données du réel.

La mise au rancart de ce modèle, qualifié dans sa dogmatique de «prison mentale» par l'économiste Gilles Paquet, constitue la seule voie possible de l'adaptation aux exigences qu'impose la mondialisation en matière de développement.

Serge Moussally
Economiste et professeur titulaire
Université du Québec à Chicoutimi
Chicoutimi, 29 mars 2001

LIBRE OPINION

Le professeur Larose en visionnaire

CLAUDE JASMIN
Sainte-Adèle

Dans son mémoire à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française que préside un autre M. Larose, au nom de l'UNEQ et publié dans *Le Devoir* du lundi 26 mars, le professeur Larose dit d'abord qu'il est pour la vertu et contre le vice. Original! Il fustige par exemple «le populisme démagogique» des «linguistes nationalistes» et des enseignants en faveur du jocal.

Ensuite, son mémoire veut nous entraîner dans un domaine... disons, enchanté! Féérique!

Il écrit: «Nous sommes des Anglais» (sic), «des Américains aussi» (sic), et nous devrions enseigner et produire des textes (télévision et cinéma compris) sur le passé glorieux de pionniers ne craignant pas de naviguer jusqu'au fond de cette Amérique sauvage! Il dédaigne nos audacieux républicains québécois (les Patriotes de 1830-1838); il dit: «Glorieux mais patibulaire.»

Larose en a assez (et l'UNEQ aussi, sans doute) du rapetissement historique. Diable! Avons-nous vraiment perdu en 1760, nous sommes-nous fait coloniser par Londres, colons abandonnés par la France, et puis ensuite assimiler, oui ou non? Au Manitoba comme en Ontario et ailleurs?

L'auteur du mémoire de l'UNEQ souhaite une sorte de... révisionnisme de notre histo-

re. Il sombre alors dans un néomessianisme aussi illusoire que celui des «curés» du XIX^e siècle qui voulaient le triomphe canadien-français catholique d'un océan à l'autre. Une fierté artificielle, négationniste de la réalité historique des nôtres.

Et cette farce combattrait le créole et améliorerait la langue parlée et écrite? Franchement, Larose!

Le jocal dans toutes nos rues

Poèmes et romans en jocal voulaient illustrer avec lucidité dans «quel trou nous étions tombés collectivement» (dixit Réjean Ducharme). Ses auteurs (dont je fus, avec mon *Plenue pas Germaine*) ne disaient jamais: «Voilà la langue qu'il faut continuer de parler.» Jamais! Ce créole est devenu populaire (Yvon Deschamps, Charlebois et compagnie) par le simple fait qu'il «sonnait» avec force les accords profonds de notre pauvreté sociale. C'est une erreur de croire que les médias l'auraient aidé à se répandre; le jocal était là, partout, dans toutes nos rues.

Larose vante sans état d'âme l'écrasement impérialiste, métropolitain, fédéraliste, des autres langues en France. Pourquoi pas, alors, adopter une langue mondiale, on sait bien laquelle serait élue, n'est-ce pas? Suivez mon regard. Quoi? «Nous sommes anglais et américains», répéterait-il. Défaitisme ou incoscience?

Je ne savais pas que mon union était d'accord avec la loi du plus fort. Le prof Larose

prétend que la louange des conquêtes, jusqu'au Mississippi, ramènerait les enfants de nos émigrants dans notre giron.

Je doute fort que le jeune Roumain, Sri-Lankais ou Vietnamiens soit sensible à ce «péplum» historique hollywoodien, cette brève saga d'avant la défaite des plaines d'Abraham.

Ces héros (La Salle, La Verendrye, Marquette et Jolliet) laisseraient de glace le petit Québécois d'origine cambodgienne ou pakitanaise.

Enfin, le dénonciateur de notre noirceur, Larose, avance que ceux «qui ont fini anglophones» — ses mots — ne sont pas des traîtres.

Bien. Il dit et écrit à l'autre Larose: «Ils ont eu leurs raisons.» C'est court pour dire qu'ils ont été assimilés par la francophobie ambiante.

Une réalité qui l'embarrasse. Bref, cette sorte de bon-ententisme — «nous sommes aussi des anglais», s'exclame le rédacteur mandaté par l'UNEQ — pue son pacifisme délétère. Et s'écrier, comme il le fait, que «notre ministère de l'Éducation démolit la loi 101» relève de la fanfaronnade. Que notre union d'écrivains québécois appuie pareille forfaiture est d'une navrante tristesse.

Notre président, Bruno Roy, devrait maintenant s'en expliquer s'il ne veut pas que le farfelu visionnaire poursuive sur sa lancée surréaliste folichonne.

IDÉES

Vers une « citoyenneté des Amériques » ?

Le Québec peut saisir l'occasion de redéfinir son appartenance au continent autrement qu'en termes économiques et commerciaux

Le Grand récit des Amériques

Le Groupe interdisciplinaire de recherche sur les Amériques (GIRA) organise un colloque international intitulé « Le grand récit des Amériques: la polyphonie des identités culturelles dans le contexte de la continentalisation », les 9 et 10 avril 2001 à la Cinéma-thèque québécoise: 335, boulevard de Maisonneuve Est, à Montréal. Renseignements: <http://gira.inrs-urb.quebec.ca>. Dans ce cadre, *Le Devoir* publie, en collaboration avec l'Association internationale des études québécoises et le GIRA, en avant-première cette semaine, une série de textes rédigés par certains des conférenciers invités, qui donnent un aperçu des sujets qui y seront débattus.

FRÉDÉRIC LESEMANN

Professeur à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société, et membre du Groupe interdisciplinaire de recherche sur les Amériques (GIRA)

Les «grands» événements sont grands parce qu'ils frappent l'imaginaire collectif, parce qu'ils deviennent des points de repère dans le temps et qu'on se rend compte à terme qu'ils ont marqué, à un moment donné, les tendances profondes d'une société. Le Sommet des Amériques est de ceux-là, avec le cortège de manifestations civiques, publiques, culturelles mais aussi de rue auxquelles on peut s'attendre. «Quelque chose» est en train de se produire qui marquera sans doute un tournant de l'histoire du Québec, de la conscience de son identité, de son imaginaire. Un peu comme l'Expo 67 a symbolisé l'ouverture au monde du Québec et sa reconnaissance internationale, le sommet va sans doute marquer pour le Québec la découverte de sa continentalité, la consécration de son américanité.

Le Québec — faut-il encore s'en convaincre? — est en effet pleinement de ce continent. Son avenir est continental. Son appartenance au continent va bien au-delà de ses rapports avec les États-Unis pour s'étendre maintenant au Mexique et aux Amériques centrale et du Sud. Le sommet va consacrer pour le Québec une relation non seulement économique et politique mais culturelle et symbolique avec cet espace en train de se construire; il va produire une communauté de destin à l'échelle du continent, dont le Québec est partie prenante.

Car le sommet a deux faces: une face économique et marchande, et une face civique et culturelle. L'une ne se montre pas et cherche la discrétion, voire le secret, en se barricadant et en se calefautant dans le château Frontenac; l'autre est tout autour, dans les divers avant-sommets, à l'extérieur des murs, dans la plaine, dans la rue. La symbolique et l'aspect tragique de la mise en scène de ces rituels d'affrontement n'échappent à personne, et c'est probablement à travers eux que les imaginaires d'une appartenance continentale vont prendre forme.

Mais il ne faudrait pas que l'on en reste à ces images d'insurrection appréhendée dont les télévisions nous abreuvant déjà, ni non plus aux représentations d'un

véritable coup de force économique qui serait opéré par des multinationales, avec la complicité des gouvernements, et qui provoquerait un refus populaire net de tout processus d'intégration continentale.

Le Québec doit saisir l'occasion

L'intégration continentale, en effet, est une tendance lourde, non seulement dans les Amériques mais dans le monde entier. Il s'agit pour le Québec de saisir l'occasion de ce processus d'intégration pour définir et redéfinir son appartenance continentale dans des termes et des catégories de pensée qui ne se limitent pas à l'horizon du libre-échange mais qui incluent une conception civique et citoyenne de la vie commune sur le continent.

Les individus et les collectivités ne sont pas que des producteurs et des consommateurs de biens et de services. Ils sont aussi et d'abord des créateurs de langages, de cultures, d'échanges symboliques et de solidarités. Le sommet et toutes les mobilisations qui l'accompagnent offrent au Québec une occasion unique de réfléchir en action à cette double identité, économique et civique, et de l'imaginer à l'œuvre, avec ses partenaires continentaux. C'est pourquoi les deux faces du sommet sont indissociables. Elles sont toutes deux constitutives de l'évolution des sociétés du continent.

Du côté économique, on va parler de la création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Du côté civique et culturel, de vastes coalitions continentales ont vu le jour à l'occasion du sommet et du processus de mondialisation des sociétés qu'il incarne.

Parallèlement au sommet des chefs d'État s'organise un Sommet des peuples des Amériques qui vise un développement des Amériques respectueux des droits humains, des droits des travailleurs, promoteur de démocratie et de lutte contre les inégalités, de protection de l'environnement. Un Sommet des peuples autochtones, également tenu ces derniers jours, a revendiqué le droit pour les autochtones du continent de participer aux décisions relatives à l'établissement du libre-échange. Un Forum des parlementaires des divers pays s'interrogera sur le déficit démocratique du sommet officiel.

La mobilisation civique est considérable: elle inclut toutes les centrales syndicales du Québec, du Canada, l'AFIL-CIO pour les États-Unis, la plupart des organisations de travailleurs des pays latino-américains, les associations internationales d'étudiants, de femmes, de groupes écologistes, de promotion du développement social, de la justice sociale, de lutte contre la pauvreté, etc., réunies au sein de l'Alliance sociale continentale (qui rassemble surtout des organisations latino-américaines), de Common Frontiers pour le Canada ou encore, pour le Québec, du Réseau québécois sur l'intégration continentale.

Une parole citoyenne

Ce sont donc des valeurs de démocratie, de justice, de solidarité et de dignité humaine à l'échelle continentale que les représentants de ces organisations se font les porte-parole, parole qu'ils opposent à l'aspiration hégémonique du discours du libre-échange.

Le fait que le gouvernement du Québec, bien que hôte du sommet officiel, soit tenu à l'écart des débats qui s'y dérouleront peut paradoxalement favoriser la prise en compte de la parole civique qui s'exprimera puisqu'il n'aura pas à être directement partie prenante des déclarations gouvernementales officielles. La ville de Québec pourra apparaître, au-delà du possible grabuge public, comme le lieu où la «société civile» se sera exprimée comme jamais encore à l'occasion de la tenue des divers sommets, où des solidarités civiques et culturelles continentales se seront scellées.

Il faudra, après les sommets, donner davantage de corps à ces appartenances continentales, les cultiver, les développer, avec ou sans la collaboration des gouvernements concernés. À ce titre, on saluera déjà, par exemple, les initiatives du gouvernement du Québec dans le domaine des échanges



DIDIER DEBUSSCHERE REUTERS

Le sommet a deux faces: une face économique et marchande, et une face civique et culturelle. L'une ne se montre pas et cherche la discrétion, voire le secret, en se barricadant et en se calefautant dans le château Frontenac.

entre jeunes que favorise l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) ou les échanges d'étudiants que permet l'ALENA entre les trois pays concernés. La connaissance des pays latino-américains, de leur histoire, de leur langue et de leurs cultures est essentielle à la construction de cette identité continentale commune. À travers ces apprentissages et ces découvertes, on devrait parvenir à disqualifier les représentations folklorisantes de ces pays qui prévalent souvent parmi les habitants du Nord, par exemple lorsqu'ils les convoquent principalement comme des terrains de loisirs à leur disposition.

Au-delà de cette démarche culturelle, c'est toute la question des droits démocratiques qu'il faudra promouvoir, des droits des minorités, des droits des femmes et des droits des travailleurs qui, comme en sont convenus récemment les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), doivent

impliquer d'interdire, conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail, le travail des enfants et la discrimination sur les lieux de travail, ainsi que garantir la liberté de se syndiquer et de négocier collectivement. Il est nécessaire qu'une société comme le Québec ajoute à ces droits élémentaires, par la force des revendications civiques dont elle est capable, le droit à la protection sociale et à l'éducation. C'est une de ses responsabilités majeures dans le cadre de la continentalité.

Il n'y a pas de développement économique possible sans cohésion sociale, et pas de cohésion sans lutte active contre les inégalités. Au moment où se redéfinissent les identités nationales et où émerge la possible construction d'une «citoyenneté des Amériques», seule la qualité démocratique de cette construction pourra justifier la mobilisation collective autour de ce projet. C'est le sens du déploiement simultané des deux Sommets des Amériques à Québec.

Sommet des Amériques 2001

Contre la pensée dichotomique

Refonder la nation dans le pluralisme

GÉRARD BOUCHARD

Professeur
Département des sciences
humaines de l'université
du Québec à Chicoutimi
Institut interuniversitaire
de recherches sur les populations
(IREP)

Extrait d'un exposé présenté
en mars à l'université McGill
dans le cadre d'un colloque
du Programme d'études
sur le Québec.

Est-il possible d'instituer en toute légitimité une identité et même une culture nationale dans l'ensemble de la communauté politique tout en respectant son pluralisme? En d'autres mots, comment une nation culturelle peut-elle se superposer et s'articuler à une nation civique pluriethnique? Lorsque la réflexion s'engage dans cette direction, elle se heurte aussitôt à une série d'antinomies ou de dichotomies qui se dressent comme autant d'obstacles apparemment infranchissables. Ces incompatibilités ont reçu diverses formula-

tions comme «la nation ethnique contre la nation civique», «le singulier contre l'universel», «l'unité contre la diversité», «la continuité mémorielle ou la trahison», etc.

On peut prendre prétexte de ces dichotomies pour en évincer soit le premier terme, soit le second, ce qui donne naissance à deux modèles de nation en apparence tout à fait opposés, parfaitement irréductibles. On peut aussi verser dans une sorte de cynisme en dressant tout simplement un constat d'impuissance. La nation apparaît alors comme un arrangement désuet, néfaste même, qu'il faut congédier. En ce cas, la difficulté est de concevoir une formule de remplacement alors même que l'État-nation demeure un important lieu de pouvoir, fortement inscrit dans l'histoire en train de se faire.

Un autre parti — c'est celui que nous prenons — invite plutôt à considérer la part d'artifice dans toutes ces oppositions qui relèvent de ce que nous appelons la pensée dichotomique. Le propre de cette pensée est de mener nécessairement à des culs-de-sac parce qu'elle radicalise des contrastes qui, dans la réalité, se

présentent à l'état mouvant, sont l'objet de négociations et d'ajustements constants. En ce sens, la pensée dichotomique s'oppose à une pensée qui pourrait être qualifiée de dialectique ou d'interactrice, nourrie d'historicité, attentive aux interstices, aux glissements, aux traverses. Nous parlerons à ce propos d'une pensée circulaire (le mot est emprunté à la culture amérindienne).

Nation civique, nation ethnique

Comment dépasser la pensée dichotomique? La première aporie à écarter est celle de la nation ethnique et de la nation civique. Si on écarte les cas d'ethnicisme — ce qui est bien autre chose —, aucun de ces deux modèles ne s'est jamais concrétisé séparément dans l'histoire récente de l'Occident. Au-delà des mythologies et des discours officiels, l'expérience ne donne à voir que des formes hybrides calibrées selon un très large éventail d'accents et de sensibilités.

Ainsi, il n'est pas d'exemple de sociétés qui se soient appliquées à programmer la vie nationale en

fonction de valeurs universelles sans aboutir à les ancrer d'une manière ou d'une autre dans une singularité de langage, d'identité, de vision du monde et de mémoire — ce qui est bien la définition de l'ethnicité. Il est remarquable en effet que, dans toutes ses expressions historiques, l'État-nation ait pris la forme d'une étroite articulation entre universalisme et particularisme. C'est précisément à ce genre d'amalgame, de toute évidence, il doit sa capacité d'adaptation et de croissance ainsi que sa longévité.

Deuxièmement, on ne doit pas tenir pour impossible de créer démocratiquement une identité dans la diversité et la fragmentation. Il est vrai que le passé en offre peu d'exemples. Mais qui s'en surprendrait, étant donné les prémisses d'homogénéité et d'assimilation forcée qui ont commandé la vie des nations depuis le XVIII^e siècle? Or les nouvelles sensibilités natio-

nales à l'égard de la diversité culturelle ouvrent de nouveaux horizons. Le phénomène des identités multiples ou du cumul identitaire (phénomène ancien, du reste,

On ne doit pas tenir pour impossible de créer démocratiquement une identité dans la diversité et la fragmentation

mais jusqu'ici largement méconnu) laisse présager une expansion de l'éclectisme des appartenances, l'une d'elles étant — pourquoi pas? — l'appartenance nationale.

A l'appui du même énoncé, il faut évoquer cet autre phénomène, courant lui aussi, selon lequel les identités ne sont pas seulement transmises comme par inertie, suivant les voies inévitables de la parenté ou de la filiation; elles peuvent aussi être choisies. Les processus de déracinement et de transfert qui accompagnent le brassage des populations créent littéralement un marché identitaire qui offre à chaque individu toute une gamme d'options et d'amalgames. Les récits autobiographiques,

notamment, révèlent des parcours symboliques très divergents à l'intérieur d'une même famille sans que la solidarité qu'elle fonde n'en soit rompue. Tout cela fait croire à la possibilité d'émergence d'une forme d'identité au sein d'une hétérogénéité composite et friable; en d'autres mots, à la possibilité d'une dissociation avancée de la logique, jusqu'ici étroitement soudée, du nous et du même.

En troisième lieu, on a tort de présenter les identités comme foncièrement incompatibles, figées dans leur différence originelle. Elles sont, elles aussi, des faits sociaux conjugués à d'autres faits sociaux; elles baignent dans l'histoire et sont constamment sujettes au changement dans la moyenne ou la longue durée. C'est bien le cas de l'identité nationale, qui bouge sans cesse: elle négocie, ajuste ses contenus, change ses référents, étend ou réduit ses assises spatiales, etc. À cet égard, l'évolution de l'identité canadienne-française puis québécoise depuis le premier tiers du XIX^e siècle offre une démonstration spectaculaire.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement); Judith Lachapelle (science); Benoît Mungier (responsable du site Web); Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchos et Christine Dumazet (reluctants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable); Stéphane Baillargeon (théâtre); Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information); Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa); François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec); Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Corrigette Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec); Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Anouk Hurbutt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Rueland, (publicitaires); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production); Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Marsel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE: Johanne Brien (responsable à la clientèle); Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements); Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables); Céline Furry, Olivier Lachambre (contrôleurs); Ghislaine Lalleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative); Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

1000 citoyens en quête d'eau potable

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Plus de 1000 résidents de Sept-Îles, répartis dans environ 350 résidences installées sur trois des quatre plages avoisinantes, boivent depuis plus d'une décennie de l'eau que la Direction de la santé publique de la Côte-Nord vient de juger à risque pour la santé publique dans un avis officiel.

Mais malgré des années de lutte, les citoyens des «plages» de Sept-Îles attendent encore une solution qu'ils espèrent définitive, c'est-à-dire qu'ils réclament «le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dont les autres contribuables bénéficient», explique le président du Comité des citoyens du district de la rive.

Selon ce dernier, aucune solution partielle n'est acceptable, comme celle qui consisterait à mettre en commun de petits équipements ou des solutions individuelles similaires à celles retenues par le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) à Shannon, en banlieue de Québec. La raison en est simple, explique Jacques Delagrave: «92 % des terrains présentement équipés de puits ou de systèmes d'épuration ne peuvent se conformer aux normes de distances sécuritaires en raison de la trop grande proximité des maisons.»

À l'Environnement, on jongle avec divers scénarios dont on discutera au cours des prochains jours avec le maire, Ghyslain Lévesque, et le député local, Normand Duguay. Une réunion devait d'ailleurs réunir ces deux élus la semaine prochaine avec le ministre de l'Environnement, André Boisclair. Cependant, confirmait hier Sylvia Provost, l'attachée de presse du ministre, la réunion a été devancée et aura lieu dès au-

jourd'hui avec l'un des attachés politiques du ministre. Mme Provost n'a pas voulu dire si le ministre Boisclair avait pris une décision dans ce dossier ou s'il voulait discuter avec eux des scénarios les plus plausibles.

Le dossier, qui a donné lieu à des pétitions et des manifestations jusqu'au conseil municipal, a récemment connu un rebondissement spectaculaire alors que le directeur de la Santé publique de la Côte-Nord, Raynald Cloutier, a tiré un trait de façon très claire après avoir été saisi d'une récente étude du MENV aux conclusions plutôt ambiguës.

La Santé publique a recommandé dans un avis public «de ne pas consommer l'eau des puits du secteur des plages et plutôt de s'approvisionner à partir d'eau embouteillée. Cette recommandation est rendue nécessaire du fait de l'existence d'une contamination bactériologique sporadique des puits». En plus d'émettre un avis de faire bouillir l'eau dans le cas des puits contaminés, le directeur de la Santé publique précisait qu'il ne fallait «en aucun cas» boire l'eau de puits «présentant une contamination physico-chimique (plomb et nitrates) à des valeurs dépassant les normes».

Les résidents des quatre plages situées en bordure de Sept-Îles sont victimes de trois formes de pollution. Depuis le début de leur bataille, la municipalité a étendu le réseau d'aqueduc et d'égouts à «une plage et demie, ce qui en laisse deux et demie avec le problème», ajoute M. Delagrave.

Les bilans de la pollution du secteur indiquent une forte pollution bactérienne attribuable à des installations septiques «problématiques ou douteuses», selon la DSP. En tout, plus de 160 des 350 installations, soit 45 % du total, débordent ou fonctionnent mal en raison

de champs d'épuration colmatés ou parce que les fosses septiques ne sont pas étanches ou de conception adéquate. Plusieurs terrains où la municipalité a accordé des permis de construction en bonne et due forme ne sont pas conformes aux normes de surface minimale, ce qui fait que plusieurs puits sont situés à des distances non sécuritaires des champs d'épuration.

En tout, une trentaine de puits affichent des concentrations dangereuses de coliformes totaux, de coliformes fécaux, de bactéries hétérotrophes anaérobies et aérobies ou de bactéries atypiques. On trouve dans ce cocktail bactérien des *E. coli*, qui peuvent dans certains cas s'avérer fatales, comme l'a démontré le drame de Walkerton l'été dernier.

La municipalité renvoie la balle aux citoyens qui seraient installés, sans permission ni permis, dans des chalets qu'ils auraient par la suite transformés illégalement en résidences permanentes. Mais les citoyens exhibent de nombreux permis de construction et se demandent comment les services municipaux ont pu autoriser autant de constructions illégales sans intervenir. Ils en sont à se demander comment le ministère de l'Environnement a lui-même pu ignorer une transgression aussi massive de ses normes de distances avant et après qu'il eut cédé le contrôle des installations septiques aux municipalités.

Une partie des résidences du secteur des plages est par ailleurs contaminée aux nitrates, des molécules de plus en plus soupçonnées de propriétés cancérogènes. Transports Canada attribue leur origine aux activités de déglacage des avions à son aéroport, que la municipalité pourrait d'ailleurs éventuellement acquérir. Ce ministère fédéral offre le service

d'eau embouteillée ou l'installation d'équipements de filtration aux résidences contaminées, mais jusqu'à présent, Ottawa a systématiquement ignoré les requêtes des citoyens qui lui demandaient de partager une partie de la facture d'un éventuel système d'aqueduc et d'égouts.

Enfin, une étude menée par la municipalité à la suite d'une ordonnance émise l'an dernier par l'ancien titulaire de l'Environnement, Paul Bégin, a aussi démontré qu'en plus des nitrates, en augmentation «significative» depuis 1987, on a découvert des dépassements de la norme sur le plomb dans trois puits sur 70. Enfin, le critère de turbidité de l'eau, mis en avant par Santé Canada, est atteint ou dépassé dans 16 puits sur les 70 répertoriés.

Paradoxalement, un élément de cette étude a retardé l'aboutissement du dossier, soit sa conclusion ambiguë. Malgré les trois formes de pollution et leur caractère sporadique, qui rendent tous les puits potentiellement à risque, l'étude concluait frileusement que l'eau du secteur était «généralement de qualité acceptable».

La municipalité a puisé dans cette conclusion un motif pour ne pas régler définitivement le problème en dotant les plages d'un aqueduc et d'égouts. Mais l'étude en question a finalement été dirigée vers les services de santé, où on a tiré des conclusions moins frileuses. La DSP a envoyé son avis en janvier à la municipalité et au ministère, qui n'ont pas bougé, du moins officiellement, en informant les citoyens des risques. Les services de santé ont alors décidé, le 20 février, de rendre eux-mêmes publiques leur conclusion et leurs recommandations, laissant les citoyens passablement perplexes quant à la rigueur des services environnementaux.

DIPLOMATIE

SUITE DE LA PAGE 1

les possibilités d'un accord privé comme celui qu'avait effectué Bill Clinton après le bombardement accidentel de l'ambassade chinoise à Belgrade.

Qui plus est, en optant pour l'exposition publique de sa position dans ce dossier, Bush cherche, jurent les experts, à isoler Zemin, à l'ébranler, à l'affaiblir aux yeux des califes chinois qui lorgnent son fauteuil. Lesquels? Ceux qui estiment qu'il manque de fermeté pour tout ce qui a trait au dossier taïwanais.

Taiwan, Taiwan, Taiwan... On se rappellera avant tout que, dès son entrée en fonction à titre de responsable de la sécurité nationale, Condoleezza Rice, aussi faucon que le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, a amendé brutalement la stratégie de Clinton. Ce dernier et ses collaborateurs déclinaient les faits et gestes à l'endroit de Pékin en fonction du label «concurrent stratégique». Rice a bouleversé la donne en taxant la Chine d'«adversaire stratégique». Tout le reste s'ensuit.

Chronologiquement, l'administration Bush a indiqué qu'en ce qui concerne le système antimissiles, il n'était pas question de traîner les pieds; ainsi, un contrat de sept milliards a déjà été accordé à Boeing. Dans la foulée, Bush a indiqué sa ferme intention de vendre le nec plus ultra, technologiquement parlant, de ses contre-torpilleurs à Taiwan. En outre, tout un chacun s'attend à ce que le Congrès accorde davantage de soutiens militaires à Taiwan au cours du présent mois. Il est intéressant de noter qu'à tous les mois d'avril depuis plus de vingt ans, une commission du Congrès américain reconduit en le bonifiant le traité militaire passé avec Taiwan.

Pour ne pas être en reste, la Chine a décidé il y a quinze jours de cela d'augmenter son budget de la Défense en plus de réitérer son souhait de signer un vaste accord avec la Russie au milieu de l'année en cours. Comme si les deux voulaient confirmer davantage le constat signé par le secrétaire à la Défense Rumsfeld selon lequel ils étaient des «proliférateurs d'actifs» militaires.

À ce propos, et c'est ce qui expliquerait peut-être la présence de l'avion EP-3, l'armée chinoise serait en train d'agrandir sa base de missiles située juste en face de Taiwan. Selon les informations qui circulent, les Chinois s'approprieraient à déployer davantage d'engins à tête nucléaire, chimique ou biologique.

Bouclier antimissiles, avion EP-3, hausse des budgets de la Défense, ventes d'armes... on a la nette impression que la loi sur la normalisation des relations avec la Chine, signée en octobre dernier, vient d'être déchirée en mille morceaux. Reste à savoir qui seront les tigres et qui seront les dragons.

CLINTON

SUITE DE LA PAGE 1

Notons tout d'abord l'arrivée récente, sur la 125^e rue, de grandes chaînes de magasins tels Disney, Old Navy (vêtements), Nike et Starbucks. Comme l'explique Nadja Middleton, «la face de la 125^e rue a complètement changé depuis deux ans». Tracy Anderson, de Project Enterprise, ne croit pas que ce soit un hasard et attribue en partie ce changement à un programme institué il y a quelques années par le gouvernement Clinton. Le programme Empowerment Zone (zone de prise de contrôle) tente de venir en aide économiquement aux quartiers moins favorisés des grandes villes américaines. «Grâce à ce programme, beaucoup de grandes chaînes se sont installées sur la 125^e rue et plusieurs ont construit des magasins à grande surface. Ça a été un effet direct», pense Anderson.

Depuis quelques années, un plus grand nombre de Blancs se sont installés dans le quartier. Gisèle, une Québécoise installée à Harlem depuis environ dix ans, raconte qu'à son arrivée, elle était une des seules Blanches à se balader dans le quartier. «La situation n'est plus la même aujourd'hui», constate-t-elle. Beaucoup d'étudiants et de jeunes professionnels en quête de loyers abordables ont élu domicile à Harlem. Nadja Middleton a aussi constaté ce phénomène. Il y a quelques mois, son propriétaire a d'ailleurs augmenté le loyer de son appartement sous prétexte que «le quartier s'améliorait».

Malgré la construction de grands commerces et la population qui change, il n'en demeure pas moins qu'Harlem compte un nombre impressionnant d'édifices abandonnés, surtout en comparaison avec les autres quartiers de Manhattan. «Certains pâtés de maisons comptent plus d'édifices abandonnés que de maisons habitées», explique une autre représentante de Project Enterprise. Beaucoup de rénovations sont déjà en cours et tous les gens interrogés ont finalement bon espoir que l'arrivée de Bill Clinton va stimuler le quartier.

SANTÉ

Du côté du Bloc québécois, on ne comprend pas la nécessité d'une telle commission parce que l'exercice a déjà été fait et que «le potentiel de nouveauté» est à peu près nul

«Tout est sur la table», a répété hier M. Romanow en conférence de presse. Mais il a aussi dit à quelques reprises qu'il parlait «de la prémisse que les Canadiens aiment ces principes». «Ces principes peuvent-ils être augmentés s'ils restent dans la même philosophie? Ma réponse, c'est que tout est sur la table.»

En Chambre, le premier ministre Jean Chrétien a été on ne peut plus clair. «M. Romanow croit aux cinq principes de la Loi canadienne sur la santé et dans le fait qu'il n'y a pas de place pour la privatisation du système de santé au Canada.»

Outre l'offre directe de services aux peuples autochtones et à l'armée canadienne, le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé se résume à faire appliquer la Loi canadienne sur la santé à travers son financement. Les provinces sont critiques envers la façon dont Ottawa applique cette loi, se disant frustrées qu'on leur impose des critères à remplir sans les accompagner d'un financement adéquat. C'est de ces cinq principes et de leur application qu'on réclame une révision. En conférence de presse, ni M. Romanow ni le ministre de la Santé, Allan Rock, n'ont pu dire clairement sur quoi alors cette commission se penchera.

La commission royale d'enquête aura pour rôle d'étudier les façons d'avoir un système de santé «viable et abordable» qui sera harmonisé avec les cinq principes. «Avec cette commission, a déclaré le premier ministre Jean Chrétien, nous pourrions mieux nous préparer à relever les défis à long terme, tels que les changements démographiques et le coût croissant de la technologie et des traitements.»

Les travaux commenceront le 1^{er} mai. Dans un premier temps, M. Romanow devra effectuer une «collecte de renseignements» sur la situation dans les systèmes de santé provinciaux, tâche qui aboutira à un rapport provisoire d'ici neuf mois.

Ensuite, M. Romanow entreprendra un «dialogue avec le public canadien et les partis intéressés» sur la base de ce rapport. Le rapport final devra être remis au gouvernement fédéral au plus tard en novembre 2002.

Il n'est pas encore déterminé si la commission sera itinérante et quel genre d'experts elle allait consulter, si elle en consulte. M. Romanow, qui touchera une allocation quotidienne de 750 \$, a tout au plus indiqué qu'il s'adjoindrait les services de «trois ou quatre» conseillers dans sa tâche.

L'annonce a été accueillie avec scepticisme tant par le gouvernement québécois que par le Bloc québécois, les deux y voyant un dédoublement de ce que le Québec a déjà accompli (voir autre texte en page A 5).

«La radiographie du système de santé au Québec, elle est faite et réalisée», a commenté le ministre de la Santé, Rémy Trudel. La radiographie est extrêmement nette. On va lui remettre les deux tomes du rapport Clair [la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux].»

Mais Québec n'est pas seul. Ottawa a déjà entre les mains, depuis 1997, un rapport similaire. Les travaux du Forum national sur la santé, un groupe de travail créé par Jean Chrétien lui-même, avaient duré trois ans et coûté 12 millions de dollars. En plus de demander une hausse des transferts fédéraux en santé, le rapport recommandait entre autres que les médicaments et les soins à domicile soient intégrés au régime d'assurance-maladie.

Le premier ministre avait accueilli le rapport comme étant un «point de vue original, exhaustif et sensé sur la manière dont les gouvernements peuvent travailler ensemble afin d'aborder la question de la réforme à long terme des soins de santé au Canada». Depuis, rien n'a été fait sur ces deux fronts. Le Sénat vient aussi de déposer un

rapport sur la question.

M. Rock a refusé le constat qu'on soit revenu à la case départ. «Le Forum a fait des recommandations importantes et valables concernant la structure pour la livraison des services. Ils ont identifié les lacunes, comme avec les produits pharmaceutiques et les soins à domicile et communautaires, mais pas concernant les coûts. Le Forum n'a pas vraiment considéré comment on peut produire un système abordable pour l'avenir.»

Du côté du Bloc québécois, on ne comprend pas la nécessité d'une telle commission parce que l'exercice a déjà été fait et que «le potentiel de nouveauté» est à peu près nul.

«Nous ne sommes pas dans une situation où on n'a pas de données sur le système de santé. On connaît les défis auxquels les provinces sont confrontées, a déclaré Réal Ménard, le porte-parole bloquiste en matière de santé. Les pressions que le système de santé va connaître sont bien documentées.»

Selon lui, seule la question du financement doit être repensée. M. Ménard n'a pas non plus manqué de dire à propos de Roy Romanow qu'«on lui connaît des velléités centralisatrices» et qu'il fallait craindre avec cette commission un désir d'Ottawa de s'ingérer dans les compétences des provinces en matière de santé. M. Romanow avait lui-même, alors qu'il était encore premier ministre, demandé la création d'une commission sur les systèmes de santé au Canada.

Du côté de l'Alliance canadienne, du Parti conservateur et du NPD, on a bien accueilli l'annonce d'hier. «Le but doit être de consolider les pensées et les enquêtes par les provinces et les autres partis intéressés», a indiqué le chef conservateur, Joe Clark. «Plus on aura de discussions sur la santé, mieux ce sera», a dit le leader allianciste Stockwell Day.

DÉFI

[...] Il inclura des engagements plus précis, plus détaillés, et assortis d'engagements financiers.» Ce dernier point est une nouveauté, aussi étonnant que cela puisse paraître. Les organisateurs ont travaillé étroitement avec la Banque interaméricaine de développement et la section des Amériques de la Banque mondiale dans le but d'assurer le financement de projets précis.

Les deux premiers sommets avaient donné lieu à des plans d'action qui avaient des allures de liste d'épicerie prometteuse. En 1998, à Santiago, on avait, en plus de lancer officiellement les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), mis l'accent sur l'éducation. À Miami, en 1994, le renforcement de la démocratie et la lutte contre la corruption, le trafic des stupéfiants et la pauvreté occupaient une large place. Mais dans presque tous les cas, on notait l'absence du soutien financier nécessaire à la réalisation des projets promis. Même les échéanciers faisaient presque partout défaut, sauf dans un cas notable, celui de la négociation de la ZLEA.

En matière de droits de la personne, de corruption et d'aide à la démocratie, on s'en est beaucoup remis à l'Organisation des États américains, qui y a gagné une nouvelle raison d'être mais aucun budget additionnel. Le rapporteur spécial en matière de liberté d'expression de l'OEA, un poste créé après le Sommet de Santiago, faisait récemment observer le soutien inégal offert aux divers programmes. «Je souhaiterais qu'on mette sur les droits humains et la démocratie le même accent qu'on met sur le commerce», avait Santiago Canton.

Les pays devaient chacun assurer la mise en œuvre de plusieurs engagements. Cela allait de la ratification de certaines conventions en matière de droits de la personne à l'adoption de lois sur l'indépendance juridique en passant par l'amélioration du système d'éducation. Mais là aussi, la volonté d'agir s'est manifestée de façon inégale.

Les deux premiers sommets ont tout de même eu des retombées. Un phénomène nouveau, par exemple, est la multiplication des rencontres entre les ministres du continent. Les ministres du Commerce, des Finances, de l'Environnement, du Travail, de l'Énergie, de la Santé et bien d'autres encore tentent de s'entendre sur des priorités communes, de coordonner leurs actions et de développer des mécanismes d'entraide. Ensuite, une convention contre la corruption a été ratifiée par une vingtaine de pays.

Des progrès de ce type, cependant, touchent peu

la population. Ainsi, dans un autre rapport publié par le North-South Centre, on note que les progrès faits après Santiago dans le domaine de l'éducation «ont été mitigés». Toujours en 1998, on a entièrement la création d'un centre d'études juridiques mais sans lui assurer une source de financement stable. Parmi les autres déceptions souvent citées, on note le peu de progrès en matière de développement durable.

Le fossé qui s'est ainsi creusé entre les promesses et les réalisations a eu pour conséquence d'alimenter les critiques, constate Mme Ostry, ainsi que de renforcer la méfiance de plusieurs groupes sociaux qui perçoivent ces sommets comme une opération de relations publiques pour faire avaler le projet de ZLEA. Ceci explique d'ailleurs pourquoi les manifestants s'attardent presque exclusivement à ce projet d'accord.

Nobina Robinson, de la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL), déplore cette situation et le peu d'attention portée aux volets non commerciaux du sommet car, malgré des progrès souvent insatisfaisants, ils demeurent importants pour les pays des Caraïbes et de l'Amérique latine. Selon elle, il faut donner aux projets de coopération encore jeunes le temps de s'enraciner.

Sylvia Ostry souligne qu'il serait d'ailleurs difficile de parler avec sérieux d'intégration des Amériques sans discuter du maintien de la démocratie, de l'élimination de la corruption et de développement social. Le projet d'accord commercial est l'outil principal de cette démarche d'intégration, mais étant donné les niveaux de développement variés des pays du continent, on ne peut pas s'en contenter.

C'est d'ailleurs pour ça, explique-t-elle, que dès le premier sommet, l'ordre du jour ne se limitait pas qu'au commerce. Il faut maintenant que les leaders prouvent leur sérieux en ouvrant leurs goussets et en se donnant des assises solides, croit-elle. «Ils ne jouent pas le geste à la parole. En plus, il est renversant qu'il n'y ait pas de secrétariat avec du personnel technique, des analystes, un mécanisme de reddition de comptes et un cadre de référence. Sans ces mécanismes, tout ceci n'est qu'une rhétorique informelle», dit-elle.

Sans aller aussi loin, on espère, à Québec, annoncer la création d'un conseil exécutif composé de représentants d'une dizaine de pays, précise M. Lortie. «On ne crée pas nécessairement une nouvelle institution mais on donne au Sommet des Amériques les moyens de bien travailler entre les rencontres et de s'assurer que la mise en œuvre se fasse de façon très serrée.»